

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15. — Tél. : 306-51-00

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 11° SEANCE

Séance du Mardi 13 Novembre 1973.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ MÉRIC

1. — Procès-verbal (p. 1613).
2. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 1614).
3. — Retrait de questions orales avec débat (p. 1614).
4. — Représentation du Sénat à un organisme extraparlamentaire (p. 1614).
5. — Financement des investissements. — Discussion d'une question orale avec débat (p. 1614).
MM. Edouard Bonnefous, Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances; André Armengaud.
Clôture du débat.
6. — Report de la discussion d'une question orale avec débat (p. 1618).
7. — Question orale (p. 1618).
Suppression de liaisons ferroviaires dans le Jura :
Question de M. Jean Gravier. — MM. Jean Gravier, Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat aux transports.
Suspension et reprise de la séance.

8. — Problèmes de l'énergie. — Discussion de questions orales avec débat (p. 1620).

MM. Jean-François Pintat, Léandre Létouart, Roger Poudonson, Emile Durieux, Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

Clôture du débat.

9. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1629).
10. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 1629).
11. — Dépôt d'un avis (p. 1629).
12. — Ordre du jour (p. 1629).

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ MÉRIC,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 8 novembre 1973 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Pierre Schiélé expose à M. le ministre de la fonction publique que les attachés d'administration centrale, corps de catégorie A, voient leur situation administrative se détériorer d'une façon inquiétante.

Outre la réforme d'ensemble du statut qui est encore refusée par les services de la fonction publique, on constate que le statut actuel n'est pas appliqué.

En effet, la sélection du principalat qui doit se dérouler chaque année, en application de l'article 2 de l'arrêté du 25 mai 1966 relatif à la sélection professionnelle pour l'accès au grade d'attaché principal, n'a pas été, à ce jour, organisée pour les années 1971, 1972 et 1973, alors même que dans certains ministères la proportion des attachés principaux n'a pas dépassé le taux limite — nettement insuffisant — de 25 p. 100 de l'effectif du corps fixé par l'article 3 du décret du 24 août 1962 concernant le statut des attachés.

Ce retard pénalisait les attachés susceptibles d'être promus au plan des traitements, des primes et des indemnités, il convient de mettre un terme à cette situation.

En conséquence, il lui demande quelles conclusions ont été données aux travaux de ses services quant à une réforme globale du statut des attachés d'administration centrale et quelles mesures concrètes et rapides il compte prendre pour donner à ce corps de fonctionnaires une carrière normale et des débouchés réels. (N° 94.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 3 —

RETRAIT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Michel Kauffmann déclare retirer sa question orale avec débat (n° 41) à M. le ministre des affaires étrangères, qui avait été communiquée au Sénat dans sa séance du 22 mai 1973.

J'ai reçu également une lettre par laquelle Mme Brigitte Gros déclare retirer sa question orale avec débat (n° 79) à M. le ministre de la justice, qui avait été communiquée au Sénat dans sa séance du 23 octobre 1973.

Acte est donné de ces retraits.

— 4 —

REPRESENTATION DU SENAT A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu une lettre par laquelle M. le ministre chargé des relations avec le Parlement demande au Sénat de procéder à la nomination de deux de ses membres en vue de le représenter au sein de la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture, en application du décret du 19 septembre 1967.

J'invite la commission des affaires culturelles et la commission des affaires étrangères à présenter chacune une candidature.

La nomination des représentants du Sénat à cet organisme extraparlémenaire aura lieu dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

— 5 —

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**Discussion d'une question orale avec débat.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale, avec débat, suivante :

M. Edouard Bonnefous demande à M. le Premier ministre de lui préciser la nature des difficultés actuellement rencontrées par les diverses catégories d'entreprises françaises du

secteur privé pour assurer la réalisation de leurs investissements dont le niveau a été inférieur en 1971 et 1972 aux prévisions du VI^e Plan. L'expansion des échanges intérieurs et extérieurs rend, en effet, de plus en plus nécessaires de tels investissements.

Il lui demande si le Gouvernement a décidé de faciliter la progression normale de ces investissements et, en particulier, s'il entend prendre des mesures en vue de favoriser leur financement. (N° 73.)

(Question transmise à M. le ministre de l'économie et des finances.)

La parole est à M. Bonnefous.

M. Edouard Bonnefous. Mes chers collègues, ouvrir le dossier des investissements, c'est poser le problème de l'expansion de notre économie, de la modernisation de nos entreprises, de la politique de l'emploi et de la croissance du niveau de vie, qui sont les préoccupations permanentes des nations industrielles.

Sans doute peut-on nous objecter : à quoi bon parler d'investissements et d'expansion à l'heure où l'on se préoccupe avant tout de luttres contre les causes de l'inflation ?

Il faut, c'est évident, lutter contre l'inflation, et même organiser cette lutte sur le plan européen. Mais pensons également aux périls que nous ferait courir un ralentissement de la croissance. D'ailleurs le ministre des finances a dit à la télévision, voilà quelques jours, qu'il n'était pas question de faire de la déflation.

Ce à quoi il faut donc parvenir, si l'on veut éviter les conséquences d'une inflation perturbatrice, c'est à favoriser les investissements productifs. Nous connaissons tous, hélas, et nous en avons souvent parlé ici, le poids insupportable des dépenses publiques improductives.

Il est évident que, dans le cadre d'une politique d'investissement stricte et rationnelle, ces dépenses devraient être rapidement comprimées. Ce ne sera malheureusement pas encore le cas en 1974.

Les capacités productives des entreprises apparaissent actuellement insuffisantes pour faire face à la demande intérieure et à l'accroissement des exportations.

Jusqu'à présent, dans les secteurs les plus importants de notre économie, les carnets de commande sont restés remplis. A la fin du premier semestre, 40 p. 100 des entreprises déclaraient ne pouvoir produire davantage à cause du manque d'équipement. Nous nous trouvons ainsi dans les conditions d'une inflation presque automatique des prix par inadéquation de l'offre à la demande, par raréfaction des produits offerts.

Si l'on veut renverser la tendance et faire baisser les prix, il faut que les entreprises trouvent les moyens de produire davantage, d'améliorer leur production et, pour cela, qu'elles s'équipent, donc qu'elles investissent.

Que faut-il penser du niveau actuel de nos investissements ? De 1962 à 1968, les Français épargnèrent globalement plus qu'ils ne consommèrent. Mais qui a réellement investi ? Comment se répartissent les investissements effectués durant cette période ? Quatre observations peuvent être faites.

Première observation : les entreprises non financières, c'est-à-dire industrielles, ont accumulé un retard considérable pendant la période du plan de stabilisation, entre 1962 et 1968. Par la suite, elles ont pu investir davantage, mais elles n'ont jamais réussi à combler leur retard.

Deuxième observation : les ménages ont été les plus gros investisseurs et ils se sont principalement tournés vers la construction.

Troisième observation : l'administration, elle aussi, a beaucoup investi durant cette période ; mais s'agissait-il d'investissements productifs ?

Enfin, les entreprises financières — banques, organismes de crédit, notamment — ont commencé à prendre à cette époque le relais des industriels, leur participation à l'investissement augmentant d'année en année.

Depuis 1968, que se passe-t-il ? La consommation privée augmente, l'épargne des ménages décroît. Globalement, le taux d'investissement ne progresse plus.

Cette stagnation du taux d'investissement entraîne des inégalités inquiétantes. Si l'on prend le seul secteur de l'industrie privée, le taux est tombé de 18,7 p. 100 en 1969 à 6,1 p. 100 en 1972. Les administrations, elles, sont restées au même niveau

et ce sont les banques et les sociétés financières qui ont progressé. Elles se sont substituées aux entreprises pour financer les investissements, mais elles l'ont fait au prix d'un accroissement de la masse monétaire.

Quant aux épargnants, ils ont pris, au cours des cinq dernières années, une part de moins en moins grande au financement des entreprises. Il suffit de constater l'évolution défavorable de la bourse pour vérifier ce phénomène ; nous allons y revenir dans un instant.

La situation actuelle est donc l'aboutissement de l'évolution des dix dernières années. L'accroissement global du taux d'investissement ne doit pas faire illusion. Les entreprises victimes du plan de stabilisation ont accumulé un retard considérable et ne l'ont comblé que très partiellement, en s'endettant. Le résultat est visible. Les entreprises n'ont pas pu accroître leurs possibilités de production dans les mêmes proportions que la demande. Leur effort n'a pas non plus permis d'accroître la production du travail à un rythme plus rapide que dans le passé. Il faut donc conclure que l'efficacité économique des investissements réalisés au cours des dernières années a été plus faible qu'auparavant.

Il ne saurait être question de relâcher nos efforts. Bien au contraire, il faudrait organiser une relance des investissements. La chambre de commerce de Paris a écrit à ce sujet : « qu'il s'agisse d'investissements d'extension ou de rationalisation, le volume de l'équipement nous semble présentement trop faible pour répondre aux besoins du développement de l'économie française ». Si la tendance n'était pas renversée à bref délai, un certain nombre des objectifs du VI^e Plan : amélioration de la productivité, développement des exportations, modernisation des structures, pourraient se trouver compromis. Ce n'est pas, j'en suis persuadé, ce que souhaite le Gouvernement. Par conséquent nous devons regarder la situation en face et parer aux difficultés tenant à la faiblesse de l'autofinancement, à l'insuffisance des capitaux propres et à l'endettement excessif.

Faiblesse des investissements. Le V^e Plan contenait diverses mesures favorables à l'autofinancement. Ces mesures se sont révélées insuffisantes ; les entreprises ont été obligées d'emprunter. La capacité d'autofinancement est tombée entre 1966 et 1970 de 44 p. 100 à 33 p. 100 du total des ressources. Avec le VI^e Plan, on semble avoir pris parti — à mon avis à tort — de cette évolution, en prévoyant une diversification des moyens de financement de la croissance. On a renoncé à accorder une priorité à l'autofinancement.

C'est une option très grave qui peut avoir des conséquences néfastes. Elle conduit à limiter l'indépendance des entreprises, à freiner l'initiative des responsables en donnant un rôle prépondérant au secteur bancaire. Or, par l'intermédiaire des banques et du contrôle du crédit, on renforce encore un peu plus actuellement la surveillance des entreprises.

Aux yeux de 47 p. 100 des chefs d'entreprise, cette restriction de la capacité d'autofinancement constitue une entrave à la réalisation des investissements nécessaires au développement de leur production. Ils sont de plus en plus nombreux à revendiquer une sorte de droit à l'autofinancement. Or, au niveau de la psychologie du chef d'entreprise, au niveau où est prise la décision d'investir, la réduction de la capacité d'autofinancement est ressentie comme motif de freiner les investissements.

Il y a aussi la faiblesse en capitaux propres des entreprises. C'est une des caractéristiques bien connues et l'un des points faibles de notre économie. Les sociétés hésitent à financer les investissements productifs par des apports en capital. De leur côté, les épargnants boudent les achats de valeurs, les participations ; ils se détournent de la bourse.

Pourquoi cette double méfiance ? D'abord parce que les augmentations de capital sont difficiles et coûteuses ensuite, parce que le recours à la bourse est aléatoire, le public se méfiant des actions et préférant maintenant d'autres formes de placement.

Les augmentations de capital sont difficiles et coûteuses ; je crois qu'il est facile d'en faire la démonstration. Le coût administratif de ces opérations est de plus en plus élevé, entre 8 et 12 p. 100 du montant de l'augmentation.

Quant il s'agit des petites et moyennes entreprises, d'autres obstacles surgissent. L'appel au capital est limité par la capacité financière des propriétaires. Dans certains cas, la puissance publique peut se substituer à eux. L'institut de développement industriel, les sociétés de développement régional peuvent procéder à des souscriptions de capital, mais celles-ci sont freinées, quand il s'agit de ces petites et moyennes entreprises, par la difficulté de mobiliser des titres non cotés en bourse et par l'étroite répartition des risques.

Quant aux sociétés cotées, elles ont d'autres difficultés. La commission des opérations de bourse multiplie les formalités à accomplir, les renseignements à fournir. L'intention est peut-être louable, mais on peut aussi se demander si le renforcement du contrôle n'est pas devenu aujourd'hui excessif et s'il ne va pas finalement à l'encontre du but poursuivi.

Les dirigeants des sociétés sont découragés par l'espèce de suspicion qu'on fait systématiquement peser sur leurs initiatives. A force de vouloir régulariser le marché, on a fini, hélas, par le casser.

Il faut comprendre enfin que beaucoup de sociétés tentent par tous les moyens de protéger leurs marges bénéficiaires et, pour ce faire, elles sont amenées à pratiquer une politique restrictive en matière de distribution des dividendes. De 1959 à 1973, pour l'ensemble des sociétés, l'accroissement des dividendes s'est effectué au rythme annuel moyen de 3 p. 100 ce qui est, bien entendu, très inférieur à l'augmentation des résultats bruts pendant la même période ; la part des bénéfices distribués dans les résultats bruts est passée de 18 à 13 p. 100.

Cette politique, je le dis franchement, est regrettable pour les actionnaires. Certaines sociétés ont d'ailleurs trop tendance à la pratiquer systématiquement. Elles commettent une erreur, elles hypothèquent leur avenir, leur développement futur, en détournant d'elles des épargnants qu'elles ne retrouveront peut-être jamais.

Prendre en considération l'intérêt des actionnaires, ce n'est pas favoriser une catégorie sociale, c'est pouvoir recourir plus facilement à l'épargne, c'est donc servir l'entreprise.

Dans un régime comme le nôtre, qui continue à se réclamer de l'économie de marché et de la libre entreprise, tout devrait être mis en œuvre pour faciliter et développer un financement direct par l'épargne privée.

Or, la Bourse de Paris a un peu perdu sa fonction traditionnelle d'investisseur et nous savons, hélas, que les bourses de province, en France, sont loin d'avoir la force et la vitalité qu'elles ont dans les pays étrangers. Si bien qu'on achète et on vend des titres au gré de la conjoncture, mais les augmentations de capital n'y jouent plus le rôle qui était le leur autrefois.

Cette évolution se traduit par le succès croissant des obligations au détriment des actions. En 1972, le rapport de la commission des opérations de bourse indiquait que les émissions d'actions ont atteint 9 milliards ; les souscriptions d'obligations sont passées de 8 milliards en 1970 à 18 milliards en 1973.

Cette double évolution est à l'inverse de ce que le VI^e Plan avait prévu et souhaité.

Faut-il s'en étonner ? La dévalorisation des titres sous l'effet de l'inflation n'est plus compensée sur le marché, ce qui était le cas autrefois, par la hausse des cours.

Aujourd'hui, le porteur d'actions est dans la même situation que le porteur d'obligations. L'indice des valeurs françaises, qui était à 104 en 1962, n'atteint plus que 99 en 1972. Voilà ce que les actionnaires qui ont fait confiance aux sociétés ont perdu ! Il y a eu diminution sensible du pouvoir d'achat.

Si l'on compare, dans le même temps, avec les valeurs étrangères, l'effritement permanent des valeurs françaises est encore plus choquant. Ainsi, l'indice de ces valeurs qui était de 93 en 1962, atteint 189 en 1972. Alors étonnez-vous que les Français délaissent les valeurs de leurs propres industries ! Il faut rappeler en outre que les taux d'intérêt des obligations sont supérieurs au rendement des actions et qu'il existe un avantage fiscal important en faveur des obligations. Il est donc compréhensible que le public, dans notre pays, se détourne de la Bourse.

En voulez-vous un autre exemple ? Actuellement, en France, il y a moins de deux millions de porteurs d'actions dont l'âge oscille d'ailleurs autour de la soixantaine, ce qui n'est pas non plus sans poser un problème d'avenir inquiétant.

Comparons avec les pays étrangers. Savez-vous combien les Etats-Unis comptent de porteurs d'actions ? 31.700.000 ; le Japon, 6 millions ; la France, même pas 2 millions. Cela signifie qu'il y a aux Etats-Unis un actionnaire pour huit habitants ; en France, un actionnaire pour vingt-cinq habitants. Cette stagnation, compte tenu de la croissance économique, est en réalité une véritable régression.

Les jeunes épargnent pour acheter un appartement ou une résidence secondaire et, grâce au régime de retraite, ils ne songent plus à mettre de l'argent de côté. Le marché financier est devenu l'affaire des spécialistes, celle des grands investisseurs institutionnels qui assurent 80 p. 100 des transactions.

Faute de pouvoir se financer elles-mêmes et devant les réticences de l'épargne, les entreprises ont été obligées de recourir au crédit. Elles se sont endettées. De 1966 à 1970, les nouveaux emprunts ont progressé de plus de 40 p. 100 par an.

Une enquête récente sur les investissements en 1972 montre que 62 p. 100 de ceux-ci sont financés par l'emprunt. C'est le plus fort pourcentage qui ait jamais été enregistré.

Cet argent coûte cher, car la majeure partie des emprunts est à court terme.

Prenons un exemple : le secteur industriel, bâtiment et travaux publics exclus. Les prêts à court terme sont passés de 59.489 en 1969 à 80.603 en 1971. Dans le même temps, les taux d'intérêt sont passés de 5,5 à 10,5 p. 100 en moins de deux ans.

Il faut également souligner une autre cause de renchérissement : le rôle des organismes spécialisés et des financements publics qui accordent des taux préférentiels a diminué au profit du circuit bancaire qui est naturellement plus cher. Les entreprises françaises sont donc de plus en plus endettées et la part des frais financiers dans la valeur ajoutée est passée de 4 p. 100 en 1966 à plus de 6 p. 100 en 1962.

Cette charge financière de l'endettement est proportionnellement plus lourde sur les petites que sur les grandes entreprises car la part des emprunts à court terme est plus importante. Il est donc certain qu'une politique qui a pour effet de freiner l'autofinancement et d'obliger les sociétés à s'endetter ne peut que conduire à l'asphyxie des petites et moyennes entreprises.

On arrive ainsi à déséquilibrer les structures financières des sociétés. Quand on regarde les bilans, on voit la part des fonds d'emprunt qui ne cesse d'augmenter par rapport aux fonds propres. Cette évolution ne pourra que s'accroître si nous entrons dans une période de stagnation qui n'est pas exclue, voire dans une période de récession. Quand les firmes peuvent se développer rapidement, la charge des emprunts qui pèse sur l'exploitation est moins lourde, la capacité de remboursement s'accroît, mais il en va tout autrement dans une conjoncture amenée à la fois à subir l'inflation et la stagnation. Dans une telle conjoncture, le renchérissement de l'argent, les mesures de restriction de crédit, le blocage des prix peuvent avoir des conséquences rapidement catastrophiques sur les entreprises que l'on a incitées, volontairement ou non, à s'endetter pour investir au cours des années passées.

Or, si les entreprises stoppent leurs investissements, elles ne pourront plus se développer ; de plus, elles ne pourront pas rembourser leurs emprunts, et si elles investissent malgré tout pour soutenir leur expansion, elles devront supporter des taux d'intérêt prohibitifs qu'elles ne pourront répercuter sur leurs prix.

Enfin, notre système fiscal actuel, qui freine l'investissement, porte une lourde responsabilité dans cette affaire. J'ai eu l'occasion, au cours de la dernière session, avec d'autres collègues, de présenter une critique de la politique fiscale du Gouvernement. Nous trouvons aujourd'hui une nouvelle illustration des dangers d'une fiscalité abusive dans les effets qu'elle peut avoir sur les nouveaux investissements. Les pouvoirs publics ont voulu faire de la fiscalité l'instrument privilégié de l'intervention de l'Etat dans l'économie nationale. Ils ont commis une erreur, tant en ce qui concerne l'imposition des personnes physiques qu'en ce qui concerne l'imposition des sociétés.

La décision d'investir est largement influencée par les contraintes financières, notamment fiscales ; la voie normale, souvent la seule possible pour l'entreprise de réaliser ses investissements, est une ponction sur les recettes des sommes nécessaires à leur financement. Encore faut-il que les résultats le permettent, ce qui, hélas, n'est plus le cas lorsque l'impôt écrase les marges bénéficiaires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis heureux de saluer, pour la première fois en ma qualité de président de la commission des finances, votre venue comme secrétaire d'Etat auprès du ministre des finances, dans cette enceinte. Je voudrais que vous vous convainquiez que l'on ne peut à la fois stimuler les investissements et maintenir à un niveau aussi élevé le prélèvement fiscal. La charge fiscale ou parafiscale des entreprises est de l'ordre de 28 p. 100 de la valeur ajoutée. Les entreprises étrangères sont beaucoup moins lourdement taxées que les nôtres. Je rappelle qu'avec un taux d'impôt sur les sociétés de 50 p. 100, notre pays se situe dans les tout premiers rangs, puisqu'il n'est dépassé que par l'Allemagne. Notre contribution très importante n'a d'équivalent nulle part ailleurs. Les statistiques de l'organi-

sation de coopération et de développement économiques établissent que si l'on ajoute à la fiscalité des entreprises le poids des charges sociales, ce qui est d'ailleurs parfaitement légitime, les entreprises françaises sont les plus taxées après les espagnoles. Elles occupent la deuxième place en pourcentage du produit national brut, la deuxième place en ce qui concerne le pourcentage des impôts sur les bénéfices et les cotisations sociales par rapport au total des recettes fiscales. En France, l'impôt sur les bénéfices et les cotisations sociales représente 45 p. 100 des recettes fiscales contre 38 p. 100 en Allemagne, 32 p. 100 aux Etats-Unis et 21 p. 100 en Grande-Bretagne.

Les documents que la commission des finances a rassemblés sur ce problème et qui ont été établis par des économistes et des spécialistes de la fiscalité européenne sont formels : les entreprises françaises sont défavorisées par rapport à leurs concurrentes des trois autres grands pays industriels du Marché commun, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie.

Les taux d'imposition sont dans l'ensemble supérieurs ; l'assiette de l'impôt est sensiblement plus large ; le flux des liquidités laissées à la disposition de entreprises est nettement plus faible.

Je ne retiendrai que quelques exemples. Chez nos partenaires, les entreprises peuvent déduire de leurs bénéfices et par conséquent affecter à l'investissement un certain nombre de charges que le fisc français persiste à imposer : amortissements, frais généraux, provisions. D'autres facilités existent pour l'évaluation fiscale des stocks et la possibilité de reporter les pertes d'un exercice à l'autre.

Tous les chefs d'entreprise savent que l'amortissement a une action directe sur la capacité d'investissement. Plus il est rapide, plus les disponibilités sont grandes et plus est favorisé l'autofinancement. C'est pourquoi, d'ailleurs, le gouvernement britannique, à la demande des industriels, a décidé d'accorder un régime de liberté totale en matière d'amortissement.

Autre particularité, regrettable, de notre système fiscal appliqué aux entreprises : le régime des provisions. En France, l'administration fiscale a tendance à considérer les provisions comme une dissimulation de bénéfices, sans faire cas des impératifs d'une bonne gestion. C'est ainsi qu'une entreprise n'a pas le droit d'inscrire à son bilan, le 31 décembre, une provision pour les congés payés qu'elle paiera au personnel au mois d'août suivant. C'est anormal, les bilans sont faussés, les ressources se trouvent diminuées. On a calculé que, pour la seule année 1970, les provisions pour congés payés auraient permis de dégager 10 milliards de francs.

En ce qui concerne les frais généraux au sens large, l'évaluation des stocks, le report déficitaire d'un exercice sur l'autre, la situation est également plus défavorable aux entreprises françaises.

Or les résultats montrent finalement qu'un système qui défavorise les entreprises défavorise également l'économie nationale dans son ensemble.

Croyez-vous que ce soit un hasard si les trois pays qui ont le système fiscal le plus libéral, à savoir les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie, sont ceux qui ont réalisé la plus forte croissance au cours des dix dernières années ?

Croyez-vous que ce soit un hasard si, parmi les cent entreprises européennes les plus rentables, on trouve soixante-sept entreprises britanniques, quatorze allemandes et seulement cinq françaises ?

Hélas ! certaines dispositions de la loi de finances pour 1974 vont encore alourdir les charges des entreprises. Je me contente de les énumérer, et nous les étudierons lors de l'examen du budget : le taux de taxation sur les plus-values à long terme des entreprises et les délais d'étalement ramenés de quinze à dix ans ; le taux de taxation des plus-values sur cession de droits sociaux élevé de 8 à 15 p. 100 ; la réduction du taux de la provision pour investissement, qui était de 80 p. 100 en 1974, sera de 65 p. 100 en 1975 et atteindra 50 p. 100 en 1976, ce qui mettra ainsi en trois ans à la charge des entreprises le quart du coût de la participation du personnel.

Vous voyez bien que nous ne nous orientons pas vers une situation améliorée, mais plutôt vers une situation aggravée ! De 1959 à 1972, la patente a été multipliée par six, passant de 1.600 millions de francs à 10 milliards de francs. La contribution sociale dite de solidarité pèse beaucoup plus à l'heure actuelle qu'à sa création en 1970.

Une entreprise qui avait, en 1970, un chiffre d'affaires de 60 millions de francs doit payer une contribution fiscale de 6.000 francs. Eh bien ! en 1973, la même entreprise, avec le même chiffre d'affaires, paiera 60.000 francs, soit dix fois plus.

Le poids des charges sociales, nous l'avons dit, est, lui aussi, préoccupant. S'il n'est pas possible, politiquement et socialement, de le réduire, il apparaît clairement que la pression fiscale devrait, en contrepartie, rester supportable afin de permettre à nos entreprises de rester compétitives par rapport à leurs concurrentes étrangères.

Pour augmenter les capacités d'autofinancement et alléger l'endettement des sociétés, il faut leur permettre de dégager un courant beaucoup plus important de liquidités non imposables.

Les mesures à prendre ? Elles sont connues de tous les spécialistes : possibilité de constituer des réserves pour investissement en franchise d'impôts ; assouplissement du régime des amortissements et de celui de l'évaluation fiscale des stocks ; extension du système de report des pertes d'un exercice sur les exercices suivants ; réévaluation des bilans. C'est là l'essentiel.

Il ne s'agit pas de réclamer des profits supplémentaires. Tous ceux qui connaissent la structure financière des entreprises modernes savent bien que la rémunération du capital n'est plus depuis longtemps l'objectif essentiel de la gestion. Il s'agit de donner aux entreprises, aux grandes comme aux petites, et je dirai plus encore aux petites qu'aux grandes, les moyens d'investir pour se développer, pour maintenir l'emploi, pour payer des salaires, pour distribuer du pouvoir d'achat.

Actuellement, le fisc paralyse l'expansion. Le fisc, par l'excès même de ses prélèvements et par la redistribution immédiate qui en est faite, favorise au contraire l'inflation. Le Gouvernement devrait redonner aux entreprises, je le répète, la possibilité de s'autofinancer, car l'incitation à investir, la rentabilité des investissements, l'innovation sont directement influencées par la situation de trésorerie.

Cette fiscalité excessive devient pour l'administration, et c'est grave, une solution de facilité. Quand la fiscalité des entreprises aboutit à priver celles-ci de moyens financiers, à les mettre dans l'incapacité d'assumer leur vocation économique, elle devient un non-sens, elle se détruit elle-même.

Pour les mêmes raisons, et afin de réduire le coût de l'endettement des entreprises, il faudra que vous révisiez les taux d'intérêt actuellement pratiqués car ils ne sont plus supportables. Nous avons atteint un plafond qu'il serait dangereux de dépasser. Déjà des signes de baisse apparaissent dans certains pays, que nous devons imiter.

Pour lutter contre la hausse des prix, il faut donner aux industriels les moyens de répondre à la demande intérieure et extérieure. Regardez la structure des exportations françaises — je sais que notre actif et diligent rapporteur général, M. Coudé du Foresto, que je suis heureux de saluer, en parlera — regardez, l'importance du matériel d'armement, des produits bruts et des matières premières dans notre balance commerciale ! Dans le même temps, qu'importe la France ? Essentiellement des produits finis, et c'est le contraire de l'Allemagne qui, malgré plusieurs réévaluations, en exporte de plus en plus.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de veiller à ce que le Gouvernement révise sa politique. N'ajoutez pas au fléau de l'inflation le drame d'une crise économique et sociale qui se profile à l'horizon. Celle-ci deviendra inévitable si nous ne pouvons plus soutenir la concurrence internationale.

Afin d'éviter la récession, le chômage, la modernisation de tout notre appareil industriel et économique français s'impose.

Ne donnez pas surtout, monsieur le secrétaire d'Etat, l'impression que l'Etat ne peut intervenir dans les circuits économiques que pour taxer, pour bloquer, pour interdire. Prouvez qu'il peut aussi protéger, stimuler, développer : c'est ce que nous attendons de vous. (*Vifs applaudissements des travées socialistes à la droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs, M. le président de la commission des finances vient de nous faire part, avec beaucoup de précision, de ses préoccupations concernant le niveau de l'investissement industriel.

C'est une donnée que le Gouvernement observe avec le plus grand soin, car elle est capitale pour notre pays, aussi bien pour son développement économique que pour l'équilibre entre la production et la consommation. En effet, comme vous l'avez souligné monsieur le président, les tendances inflationnistes actuelles s'accroîtraient si un déséquilibre venait à s'instaurer.

Vous avez rappelé, à juste titre, qu'il s'agit tout d'abord d'un indicateur fondamental de la santé de notre industrie et de son évolution prochaine. C'est aussi la base de notre rayonnement sur les marchés étrangers, car les succès rencontrés sont le fruit d'une augmentation de nos capacités de production et de leur modernisation. Enfin, son évolution affecte grandement les constructeurs de biens d'équipement, l'investissement étant, par nature même, sujet à des variations beaucoup plus considérables que l'activité économique d'ensemble, ce qui crée des problèmes particuliers à des secteurs qui ont une importance capitale dans le VI^e Plan.

Mais, monsieur le président, compte tenu de la question que vous aviez bien voulu poser à M. le Premier ministre, je m'attendais à ce que vous fassiez état de vos préoccupations quant à une baisse de la masse des investissements productifs dans notre pays. Or, j'ai pu remarquer que vos indications ont surtout porté sur le fait que les investissements se faisaient non plus à partir des capitaux propres, mais surtout à partir de fonds d'emprunt, et je vous répondrai que cette tendance apparaît nettement dans tous les grands pays européens.

Cependant les indications que vous nous avez fournies méritent dans une certaine mesure d'être précisées. En effet, la situation est beaucoup moins inquiétante que vous ne le pensez.

S'il est vrai qu'en 1969 76 p. 100 des investissements provenaient de l'autofinancement et que 70 p. 100 seulement en proviennent en 1972, en comparant les chiffres de 1972 à ceux de 1962, on peut constater qu'en 1962 la part d'autofinancement des entreprises privées non financières par rapport à leurs capitaux propres était de 68 p. 100. On peut certes espérer que ce niveau s'améliorera, mais il n'y a pas eu détérioration par rapport à la situation de 1962.

Il faut, en effet, examiner avec attention les chiffres, et, en particulier, ceux qui traduisent la formation brute de capital fixe et ses diverses composantes. Au niveau global, on inclut, bien entendu, le logement, les investissements des entreprises publiques, qui suivent leurs besoins propres, comme ceux de l'agriculture et du commerce.

Une grandeur peut-être de nature à représenter l'investissement industriel, c'est celle qui se rapporte aux entreprises privées non agricoles soumises à l'enquête « industrie » et qui exclut les secteurs de l'énergie, du bâtiment, des travaux publics, des transports et des services.

Lorsque vous avez posé votre question, le 26 septembre, vous étiez en possession de chiffres globaux d'investissement de 1971 et de 1972, qui marquaient des progressions modestes, 2 p. 100 et 7 p. 100. Or, vous avez pu constater à la lecture du rapport économique et financier que la progression des investissements sera de l'ordre de 9 p. 100 en 1973, ce qui aboutira à une moyenne de progression de 6 p. 100 par an pour les trois dernières années, progression conforme aux objectifs du VI^e Plan.

La question qui se pose est celle du ralentissement de 1971 et 1972, mais les résultats que nous avons enregistrés pendant ces deux années ne sont faibles qu'en comparaison de ceux de 1969 et 1970, où l'accroissement des investissements avait été de l'ordre de 38 p. 100.

En outre, si ces chiffres sont relativement représentatifs de notre activité industrielle, ils ne concernent pas l'ensemble des investissements productifs, mais seulement 42 p. 100 de ceux-ci.

Pour avoir une idée de la progression globale, je l'ai indiquée il y a un instant, il faut y ajouter l'énergie, le bâtiment et les travaux publics, les transports, les services et l'agriculture, c'est-à-dire l'ensemble des investissements des entreprises non financières.

La projection du Plan correspondrait à une croissance moyenne en volume de l'ordre de 6,6 p. 100 par an. D'après les comptes nationaux pour 1971 et 1972 et le compte prévisionnel pour 1973, qui figure en annexe au rapport économique et financier, la croissance, pour les trois premières années du VI^e Plan, a été, en réalité, de 7 p. 100 par an.

Si l'on se réfère enfin à l'investissement productif privé, c'est-à-dire celui qui n'exclut des chiffres précédents que le logement et les investissements des entreprises publiques — c'est ce qui correspond le mieux à votre optique, monsieur le président, qui fait référence au secteur privé et à la concurrence internationale — on constate également que sa progression est supérieure aux prévisions du Plan.

La réalisation des objectifs du VI^e Plan correspond à une croissance annuelle moyenne de 6,8 p. 100. Elle a été, en réalité, de 7,7 p. 100 pour l'ensemble des investissements productifs.

Je le répète, monsieur le président, il ne me semble pas que vous vous soyez inquiété de la masse globale de nos investissements, mais du fait que ces investissements ne provenaient pas de sources internes à l'entreprise et venaient, partiellement, d'emprunts, dont les taux sont actuellement élevés. Le Gouvernement est conscient de ce problème, mais je dois constater qu'aucun retard n'est enregistré dans la réalisation du Plan, qui, pourtant, était considéré comme ambitieux. Si la progression des investissements a pu être lente pendant les deux premières années du Plan quinquennal, l'année 1973 marque une reprise qui se poursuivra pendant les deux prochaines années.

Les enquêtes que nous pratiquons auprès des industriels ne donnent pas de résultats aussi négatifs qu'on pourrait le croire et une récente enquête prouve que 73 p. 100 des chefs d'entreprise estiment, compte tenu de leurs moyens, pouvoir réaliser les investissements nécessaires à la croissance de leur entreprise. C'est là, me semble-t-il, une bonne proportion.

Vous avez beaucoup insisté sur l'aspect de la concurrence des pays étrangers et vous avez dit, à juste titre, que, si notre position par rapport à ces pays venait à se détériorer, du fait de la diminution de nos investissements productifs, la situation de notre commerce extérieur pourrait devenir inquiétante.

Actuellement, en Europe, seule l'Allemagne fédérale a un taux d'investissement légèrement supérieur au nôtre ; tous les autres pays européens ont un taux inférieur à celui de la France. Par conséquent, cet aspect de la concurrence internationale n'est pas inquiétant pour notre pays actuellement.

Pour l'ensemble de ces raisons, monsieur le président, le Gouvernement est sensible à tous vos arguments, mais il n'envisage pas, pour le moment, de prendre des mesures fiscales incitatives pour accroître l'investissement dans les entreprises privées. (*Applaudissements sur les travées du groupe d'union des démocrates pour la République.*)

M. André Armengaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le président, M. le secrétaire d'Etat vient de dire, en réponse à la question de M. Bonnefous, que, dans l'ensemble, le VI^e Plan a été respecté en ce qui concerne les investissements.

Or, si je me réfère aux informations du commissariat général au Plan relatives à la seule industrie mécanique, je constate que le Plan, dans ce domaine, n'est assuré qu'à environ 60 p. 100.

L'industrie mécanique a, dans un pays comme le nôtre, une importance considérable. Malheureusement, c'est un secteur où nous sommes en état d'infériorité par rapport à la plupart de nos partenaires industriels.

Je ne citerai qu'un exemple, celui de notre commerce extérieur avec l'Allemagne. Le déficit moyen de notre balance commerciale, en matière d'industrie mécanique, est de l'ordre de 5 milliards de francs. C'est une situation intolérable car nous équilibrons notre balance commerciale avec l'Allemagne uniquement grâce à nos exportations de produits agricoles.

Par conséquent, vis-à-vis des autres pays industrialisés, notre situation est médiocre et je comprends parfaitement les inquiétudes de M. Bonnefous. (*Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

En application de l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

— 6 —

REPORT DE LA DISCUSSION D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appellerait la discussion de la question orale avec débat de M. Jean Sauvage (n° 69) transmise à M. le ministre de l'économie et des finances, relative à la politique à l'égard des classes moyennes ; mais M. le ministre, en accord avec l'auteur de la question, demande que cette discussion soit reportée à une séance ultérieure.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 7 —

QUESTION ORALE

M. le président. L'ordre du jour appelle la réponse à une question orale, sans débat.

SUPPRESSION DE LIAISONS FERROVIAIRES DANS LE JURA

M. le président. La parole est à M. Jean Gravier pour rappeler les termes de sa question n° 1399.

M. Jean Gravier. Monsieur le président, mes chers collègues, j'attire l'attention de M. le ministre des transports sur l'émotion légitime ressentie par les populations du département du Jura à la suite des récentes décisions de suppression de trains ainsi que des menaces de fermeture de certaines lignes de la S. N. C. F.

Je lui demande de bien vouloir préciser la politique suivie par son département ministériel en ce domaine et, en particulier, s'il n'envisage pas qu'à l'avenir elle puisse davantage être définie après une concertation aussi large que possible avec les représentants qualifiés des collectivités locales et des activités économiques et sociales.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat aux transports. Monsieur le président, la question posée par M. le sénateur Jean Gravier fait référence à un ensemble de mesures prises dans le département du Jura à l'occasion de la mise en service, depuis le 30 septembre 1973, d'une relation ferroviaire entre Lyon et Strasbourg par turbotrains du type R. T. G., c'est-à-dire par rames à turbines à gaz. Cette création permet une nette amélioration de la desserte voyageurs sur cette artère entre les principaux centres régionaux.

Toutefois, cette modernisation importante a conduit à mettre sur route ou à supprimer certains services omnibus pour des impératifs d'ordre technique lorsque les horaires dans des trains omnibus ne permettaient pas la circulation des rames à grande vitesse.

En dehors de ces modifications mineures, il n'est prévu aucune fermeture ou transfert sur route de lignes de voyageurs dans le Jura.

En ce qui concerne les marchandises, il est prévu de fermer prochainement la ligne Mouchard—Salins-les-Bains, longue de 7 kilomètres, dont le trafic marchandises est insuffisant pour justifier le maintien de l'exploitation qui nécessiterait, au surplus, de coûteux travaux de réfection.

J'ajoute que, pour tenir compte de l'existence d'une usine importante dans ce secteur, en accord avec la S. N. C. F., un quai spécial doit être aménagé à Mouchard — la décision n'est pas encore définitivement prise — pour permettre à cette usine de bénéficier de cet embranchement ferroviaire.

Vous m'avez demandé, monsieur Jean Gravier, de préciser quelle était, en ce domaine, la politique du Gouvernement et plus spécialement du départemental ministériel dont j'ai la charge.

La politique suivie par le Gouvernement procède du souci d'assurer une desserte convenable des populations, tout en allégeant les charges qui pèsent sur les contribuables du fait de la compensation à la S. N. C. F. du déficit qu'entraîne, dans la grande majorité des cas, le maintien en exploitation de ces services.

La politique générale du Gouvernement concernant les lignes secondaires est fondée sur la constatation que deux phénomènes irréversibles, d'une part, l'urbanisation croissante et d'autre part, l'augmentation continue de l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements à courte distance, ont pour effet d'aggraver, d'année en année, le déficit des lignes en question.

Je rappelle à la Haute Assemblée que les voies ferrées d'intérêt local — qui représentaient 20.000 kilomètres de lignes à l'origine — ont pratiquement disparu, les départements qui en avaient la responsabilité ne pouvant supporter la charge financière de leur déficit.

Le problème est de même nature en ce qui concerne une grande partie des lignes omnibus de la S. N. C. F.

C'est pourquoi, dans le cadre de la réforme de la Société nationale des chemins de fer français, et en application du contrat de programme de 1969, le Gouvernement a arrêté le principe de la fermeture ou du transfert sur route, sur proposition de l'entreprise nationale, de 10.000 kilomètres de lignes omnibus voyageurs.

A ce jour, 7.280 kilomètres de lignes ont fait l'objet d'une telle mesure. Dans la quasi-totalité des cas, d'ailleurs, les services ferroviaires n'ont pas été supprimés purement et simplement, mais remplacés par des services routiers sous la responsabilité de la S.N.C.F., avec maintien de la tarification ferroviaire, y compris les tarifs réduits consentis par la société nationale.

Pour l'avenir, il reste nécessaire d'assurer, au moindre coût pour la collectivité, le transport des voyageurs qui effectuent des déplacements à courte distance.

Ces déplacements sont très concurrencés par les autocars de transport public qui assurent des lignes régulières et surtout par les voitures individuelles. Aussi le trafic potentiel des lignes omnibus va-t-il en majeure partie vers la route, laissant à la voie ferrée un volume de voyageurs beaucoup trop faible pour assurer l'équilibre des dépenses d'exploitation et, *a fortiori*, pour rémunérer des dépenses d'investissements, faute desquelles le matériel ancien est maintenu en service quelquefois jusqu'à la limite de l'usure.

Il en résulte, et le budget que je présenterai à cette Haute Assemblée vous le montrera, un coût considérable des services omnibus déficitaires. Ce coût, vous le savez, augmente d'année en année et, dans le budget de 1974, apparaît l'inscription d'une somme de 750 millions de francs actuels à titre de compensation financière à verser à la S.N.C.F. pour l'exécution de ces services déficitaires.

Compte tenu des charges que fait peser sur le budget de l'Etat le maintien en circulation de services ferroviaires déficitaires de moins en moins utilisés par le public, il semble donc rationnel de se servir des techniques les plus économiques pour la desserte de petits parcours et de faibles trafics, qui ne dépassent pas, en général, une trentaine de voyageurs par véhicule.

L'autocar, dont le coût d'exploitation est sensiblement moins élevé que celui de l'autorail, paraît mieux convenir en ce domaine. Il permet, en effet, de maintenir pour la clientèle un service comparable à celui des trains omnibus, en matière de sécurité, de régularité et de confort, tout en assurant, grâce à une plus grande souplesse, une desserte plus satisfaisante du centre des localités intéressées.

Il reste, bien entendu, que les services omnibus resteront exploités avec la technique ferroviaire dans les cas où les autocars ne pourront pas prendre la relève du chemin de fer. Il en sera ainsi dans les zones à relief difficile, où la circulation routière risque d'être arrêtée par les intempéries, et dans les zones urbaines et suburbaines où les migrations journalières sont trop importantes pour être assurées uniquement par la route.

Le déficit résiduel qui provient du maintien en service de ces lignes ferroviaires sera, selon la convention liant l'Etat et la S.N.C.F., pris en charge par le budget de l'Etat, au titre des compensations pour obligation de service public.

La S.N.C.F. conserve la possibilité de passer avec les collectivités locales ou organismes publics des conventions qui visent à assurer, à la demande de ceux-ci, l'exécution de services omnibus, moyennant une garantie financière.

Le ministère des transports procède actuellement à l'examen des dispositions financières types à inclure dans de telles conventions.

Monsieur le sénateur, vous avez aussi attiré mon attention sur la nécessité d'une concertation. A ce sujet, j'ai le plaisir de vous informer qu'une concertation avec les représentants des collectivités locales et des activités économiques et sociales est assurée par la consultation, préalable à toute décision, des conseils généraux et des comités techniques départementaux des transports, dans le cas de transfert total sur route ou de suppression, et par la consultation des préfets dans le cas de simple réorganisation des transports ferroviaires.

Cette politique de concertation préalable, j'entends la poursuivre dans l'avenir et sans doute l'étendre au cadre régional, étant entendu que, non seulement les conseils généraux, mais aussi, à travers ceux-ci, les maires des communes intéressées pourraient être utilement consultés.

J'ajoute enfin que, dans le cadre de l'aménagement du territoire, à l'échelon national, une consultation supplémentaire — une consultation de vérification, en quelque sorte, des décisions prises à l'échelon local ou régional — pourrait, elle aussi, être instaurée. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U.D.R. et sur certaines travées au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Gravier.

M. Jean Gravier. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre réponse dont je vous remercie.

Vous m'avez donné l'assurance, en premier lieu, et je l'ai bien noté, qu'aucune suppression de voie ferrée n'était envisagée dans le Jura.

M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat. C'est vrai pour les voyageurs.

M. Jean Gravier. J'en prends acte. Cela me permettra d'apaiser les craintes qui pèsent encore actuellement sur le devenir de la ligne Andelot—La Cluse, dénommée souvent « ligne du Haut-Jura ».

La nécessité du maintien de cette ligne paraît, en effet, évidente. Elle dessert un ensemble de localités industrielles dont les principales — Champagnole, Saint-Laurent, Morez, Saint-Claude, Oyonnax — connaissent un développement sans cesse accru.

Les industries très typiques du bois, de la lunette, de la pipe, de la taille du diamant ou du plastique assurent la richesse de cette région montagnaise et isolée.

Le chiffre d'affaires qu'elles réalisent, spécialement à l'exportation, doit retenir votre attention. La chambre de commerce et d'industrie du Jura a donné à ce propos des chiffres éloquentes.

En outre, cette voie ferrée constitue un élément important du développement touristique de nos stations de sports d'hiver et climatiques, notamment celles des Rousses et de Lamoura. Sur-tout, il convient d'observer que le relief et les rigueurs d'un long hiver ne permettraient pas d'envisager le remplacement de cette voie par des transports routiers. Son maintien paraît donc indispensable.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous me permettrez d'ajouter que, si l'on veut augmenter le taux de fréquentation de cette ligne, il conviendrait d'améliorer sans tarder le confort du matériel.

M. Robert Schwint. Et les horaires !

M. Jean Gravier. Vous avez bien voulu, monsieur le secrétaire d'Etat, évoquer le problème posé par le trafic marchandises sur le petit tronçon de Mouchard à Salins-les-Bains. J'ai pris note des dispositions qui se trouvaient d'ores et déjà envisagées pour résoudre ce problème, mais vous me permettrez d'insister davantage sur les problèmes posés par la mise en service des rames de turbotrain entre Lyon et Strasbourg. Si cette mise en service a amélioré les conditions de liaison à moyenne distance, pourquoi, dans le même temps, a-t-on cru devoir sacrifier la desserte locale en supprimant les arrêts des rames express et en transférant sur route une part importante du trafic omnibus ? Nos petites villes, Saint-Amour, Poligny, Arbois, se sont vu supprimer les arrêts des trains express ou directs tels qu'ils existaient autrefois et leur économie locale en souffrira. La gare de Mouchard elle-même, carrefour de deux lignes importantes, ne verrait plus l'arrêt de tous les turbotrains et, paradoxalement, certaines correspondances ne seraient plus assurées avec la ligne Paris—Lausanne. Les difficultés seront plus grandes tant pour les travailleurs dans leurs déplacements quotidiens que pour les étudiants de nos établissements nationaux de Poligny ou de Mouchard.

La desserte par cars ne donne absolument pas satisfaction aux usagers. De plus, les points d'arrêt sont mal situés et la desserte de certaines localités, qui possédaient une gare, n'est plus désormais assurée.

Il s'agit donc, monsieur le secrétaire d'Etat — vous me permettrez d'insister — de dispositions que nous considérons comme provisoires, qu'il convient de réviser et pour lesquelles une nouvelle étude nous apparaît absolument nécessaire.

Vous avez évoqué les problèmes posés par les déficits et par le souci d'assurer davantage l'équilibre financier des réseaux. Je note que ces notions ne doivent pas comporter un large abandon de la notion de service public, notion à laquelle nous demeurons légitimement attachés. Nos populations ne com-

prennent pas que l'on puisse résoudre ces problèmes en les considérant seulement dans le cadre étroit des comptes d'exploitation de la S.N.C.F. et en ne les plaçant pas dans l'optique générale d'un véritable aménagement du territoire.

Comment pourrions-nous concevoir qu'une certaine politique du rail tende à l'asphyxie de régions entières, alors que la contribution de tous les Français assure aux transports parisiens d'importantes subventions de fonctionnement ?

Comment admettrions-nous aussi que l'on pousse systématiquement à l'accroissement du trafic routier, alors que nos routes sont déjà surchargées, que leur modernisation grève si lourdement nos budgets et que les accidents de la route font dans notre pays, chaque année, 16.000 morts et 400.000 blessés, ce qui représente un coût annuel d'un milliard et demi de francs ?

Surtout, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne pouvons pas accepter que des modifications importantes puissent survenir dans les conditions de desserte de la S.N.C.F. sans qu'une information et une concertation préalables soient intervenues avec les élus, les représentants des collectivités locales ou des activités économiques et sociales.

Dans le cadre de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, nous aurons ces jours prochains à déterminer les conditions dans lesquelles fonctionneront des commissions qui auront à se prononcer sur l'implantation de telle ou telle grande surface. Ne serait-il pas paradoxal que la suppression du chemin de fer, la transformation profonde de telle ou telle desserte puisse, en revanche, intervenir sans qu'aucune procédure de dialogue véritable ne soit mise en place ?

Hier soir, monsieur le secrétaire d'Etat, tandis que j'attendais sur le quai de la gare de Dole l'express qui me conduirait à Paris, mes yeux se portèrent sur une affiche publicitaire où je lus ce slogan : « Le train construit l'avenir ».

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, de formuler le souhait que cet avenir soit bien celui de tous nos départements, de toutes nos régions et que le rail demeure pleinement dans son rôle au service de l'irrigation économique et du progrès humain. (*Applaudissements.*)

M. le président. Mes chers collègues, plusieurs questions orales ayant été retirées de l'ordre du jour de la présente séance, nos travaux se sont déroulés plus rapidement que prévu. M. le ministre du développement industriel et scientifique vient de me faire savoir qu'il serait parmi nous dans quelques instants.

En attendant son arrivée, la séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinq minutes, est reprise à seize heures vingt minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

PROBLEMES DE L'ENERGIE

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales, avec débat, jointes, suivantes :

I. — **M. Jean-François Pintat** appelle l'attention de M. le ministre du développement industriel et scientifique sur la gravité que tend à revêtir le problème de l'approvisionnement en énergie de notre pays. La toute récente décision des pays de l'O. P. A. E. P. de réduire leur production de 5 p. 100 par mois, jusqu'à la fin de l'actuel conflit du Proche-Orient, est en effet particulièrement inquiétante à cet égard. Ainsi, M. le directeur des carburants vient-il de parler d'une hausse de 20 p. 100 sur le prix du fuel domestique et de 40 p. 100 sur celui du fuel industriel, dont les conséquences pour l'économie française peuvent être très graves. Indépendamment du fait qu'on signale déjà des cessations d'approvisionnements par certains grossistes aux détaillants, les hausses prévues vont constituer un facteur non négligeable de relance de l'inflation.

Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour élaborer et mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, une doctrine, française à défaut d'européenne, permettant d'assurer non seulement la sécurité de nos approvisionnements en produits pétroliers mais aussi de promouvoir une politique de développement des autres sources d'énergie. (N° 77.)

II. — **M. Léandre Létouart** expose à M. le ministre du développement industriel et scientifique que la guerre du Proche-Orient a remis avec acuité à l'ordre du jour l'approvisionnement énergétique de la France.

D'année en année, la dépendance de notre pays en matière énergétique grandit. En 1953, le pétrole assurait 23,7 p. 100 de la consommation d'énergie française ; en 1970, la proportion était de 58,7 p. 100 ; le Gouvernement prévoit de la porter à 70 p. 100 en 1985.

Dans le même temps et sous la pression des groupes pétroliers, la production nationale de charbon a fortement diminué.

Il apparaît aujourd'hui que la carte du « pétrole énergie peu chère » peut avoir de graves repercussions.

Déjà se fait jour une dangereuse spéculation entraînant une hausse importante des prix des produits pétroliers et aussi des difficultés d'approvisionnement.

En conséquence, il lui demande si le Gouvernement prévoit de mettre un terme à la politique de liquidation de l'industrie charbonnière et s'il ne juge pas nécessaire :

— de suspendre immédiatement les mesures de fermeture ou d'abandon des gisements ;

— de reviser, dans le cadre d'une politique nationale de l'énergie, le plan charbonnier gouvernemental ;

— d'entreprendre, point par point, avec la participation des organisations syndicales, une étude sur les conditions de la poursuite de l'exploitation ;

— de mettre en œuvre une politique sociale hardie visant à la revalorisation de la profession minière, au maintien à la mine des ouvriers, cadres et ingénieurs, et à la reprise de l'embauche. (N° 90.)

La parole est à M. Pintat, auteur de la question n° 77.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le conflit israélo-arabe a fait apparaître clairement l'importance du problème de l'énergie pour le monde entier et a littéralement servi de révélateur.

Depuis la prise de position de l'organisation des pays arabes exportateurs de pétrole, le 17 octobre dernier, cette guerre s'est transformée en conflit pétrolier. Cette lutte touche d'ailleurs beaucoup plus l'Europe et le Japon, notons-le au passage, que les pays principalement visés : les Etats-Unis et Israël.

Pour la première fois dans l'histoire mondiale, le pétrole devient une arme efficace dans un conflit. Notre groupe d'études sénatorial s'est préoccupé longuement des problèmes de l'énergie, notamment à l'occasion de la discussion du 5 juin consacrée par le Sénat aux problèmes de l'énergie.

En effet, l'Amérique pour son approvisionnement ne dépend que pour 6 à 8 p. 100 du pétrole arabe. Même si ce pourcentage devait augmenter de 3 p. 100 par an, il ne placerait pas l'industrie américaine sous la dépendance du Moyen-Orient. Les restrictions à prévoir pour elle ne représentent qu'un minimum d'économie énergétique presque insensible, tandis que pour l'Europe et la France en particulier cette dépendance vis-à-vis du Moyen-Orient est de 60 p. 100 et est même de 80 p. 100 pour le Japon.

L'Europe est donc condamnée à payer très cher son énergie, d'autant plus qu'elle va avoir plus de mal à en trouver. Il paraît donc extrêmement important de redéfinir une politique européenne de l'énergie et de la mettre en pratique dans le même temps. Il faut également définir une politique nationale française de l'énergie à long terme, si possible dans ce cadre européen ; mais il faut le faire rapidement.

En effet, la définition d'une politique énergétique française est comparable à la conduite d'un très gros bateau dont l'inertie est considérable et où les décisions prises par le commandant demandent un certain temps avant d'être perceptibles.

Voyons un certain nombre de points précis vers lesquels une politique de l'énergie française pourrait, à notre avis, être orientée. Tout d'abord, il faudrait concentrer au maximum nos efforts pour la recherche du pétrole brut. En effet, certains pays, tels que la Libye et l'Arabie Saoudite, menacent les pays consommateurs de la politique de prix élevés. Ces pays peu peuplés, qui n'envisagent pas un développement industriel important dans l'immédiat, peuvent très bien se passer, pendant un ou deux ans, des revenus du pétrole et recourir à la cessation des approvisionnements. Il faut donc accélérer le processus de recherche et de prospection de nouveaux gisements pour aboutir à une plus grande diversification des sources.

Pour poursuivre son expansion, l'industrie pétrolière doit engager des investissements considérables. Depuis 1965, les investissements de l'industrie française du pétrole ont doublé, pour atteindre 9,6 milliards de francs environ en 1972, ce qui représente un accroissement de près de 30 p. 100 par rapport à 1971.

Cependant, l'effort considérable que l'industrie pétrolière française doit réaliser pour assurer l'approvisionnement du marché ne saurait se poursuivre si la rentabilité de l'exploitation pétrolière ne se redresse pas. Etant donné l'importance des capitaux requis et les aléas de la prospection, une large part des sommes nécessaires doit provenir de l'autofinancement. Le taux de ce dernier doit donc se maintenir à un niveau suffisant. Or, il est tombé de 70 p. 100 en 1960 à un peu moins de 50 p. 100 en 1972. Il en résulte des échéances de remboursement d'emprunt de près de un milliard de francs par an. La baisse du prix des produits pétroliers a, en effet, pesé en 1972 sur les résultats des sociétés françaises qui ont dû, par ailleurs, faire face à la hausse des coûts industriels, liée à l'inflation et à l'augmentation du prix du pétrole brut intervenue depuis 1971.

La France se trouve en présence d'un problème grave. Les cours pratiqués en France par la profession ne sont plus à parité avec les cours mondiaux. L'effort d'autofinancement des entreprises pétrolières françaises doit donc être appuyé au maximum. Or, la subvention accordée au groupe Elf-Erap pour son effort d'exploration est en diminution. Elle atteint seulement 150 millions de francs en 1973, soit un millièmième des crédits budgétaires et il est prévu de la supprimer graduellement en trois ans. Cette perspective nous paraît dangereuse.

Les atouts de notre recherche sont liés aux ressources des groupes français. Leur développement suppose donc un effort de recherche continu. Vous avez dit, monsieur le ministre, que l'effort souhaitable, estimé en 1971 à 1.200 millions de francs, avait été atteint et que la diversification de cet effort avait été accrue au profit notamment de la mer du Nord, dont les ressources présentaient des avantages de sécurité évidents.

D'après les renseignements qui me sont parvenus, les Anglais se réserveraient les contingents de pétrole trouvés par les sociétés françaises pour leur consommation intérieure, de sorte que ces découvertes interviendraient peu dans notre sécurité; elles n'apporteraient que des avantages financiers au groupe qui les aurait faites, ce qui est d'ailleurs loin d'être négligeable.

Il faut, par ailleurs, rechercher des formules originales dans nos relations avec les pays producteurs. Il faut prévoir le paiement des redevances pétrolières, non plus en dollars, mais en biens d'équipement, en technologie et en moyens de développement. Cette évolution sera plus ou moins lente suivant la nature des pays vendeurs. Pour l'Iran et l'Algérie, elle peut se faire rapidement; mais pour des pays moins peuplés et très riches, comme la Libye et le Koweït, il est évident qu'il faudra trouver d'autres formules.

Le Koweït, par exemple, a demandé qu'on lui présente des projets d'usines de dessalement d'eau de mer qui seraient alimentées par les gaz s'échappant des gisements de pétrole qui, pour l'instant, sont simplement brûlés. L'eau de mer ainsi dessalée permettrait d'irriguer les terres. Il faut donc multiplier les accords avec les pays producteurs pour diversifier au maximum nos approvisionnements. L'objectif de la politique française en matière d'approvisionnement pétrolier est d'assurer au pays le contrôle d'une production équivalente à ses besoins et géographiquement diversifiée. Nous avons obtenu de bons résultats au Nigéria, au Congo et au Gabon. Dans le même temps la part revenant aux intérêts français en mer du Nord devrait s'élever à deux millions et demi de tonnes par an; mais je vous ai dit tout à l'heure que si nous tirerons un avantage financier de ces gisements, nous n'aurons pas la disposition matérielle du pétrole.

Par ailleurs, nous pensons qu'il faudra développer notre flotte de pétroliers ainsi que nos entrepôts de stockage. Il faut transporter une part plus grande de notre production. Le poids des importations dans notre approvisionnement a certes conduit à un développement rapide de notre flotte pétrolière depuis cinq ans; mais il faut améliorer ce processus pour couvrir une part plus importante de notre tonnage et ainsi augmenter nos possibilités de stockage. La flotte pétrolière française ne couvre plus, en effet, que 50 p. 100 de nos besoins, alors qu'elle en couvrait 80 p. 100 en 1966. Un effort important s'impose dans ce domaine.

Il faut également s'efforcer de mettre en place une politique de ravitaillement en gaz naturel. Il paraît souhaitable de poursuivre très activement la recherche de nouvelles ressources de gaz naturel d'origine diversifiée. Il semble que Gaz de France se soit laissé prendre de vitesse pour la négociation des contrats de fourniture de gaz naturel.

Malgré des efforts récents, il y a encore du retard à rattraper.

C'est d'ailleurs bien dans le domaine gazier que l'Europe occidentale fournit l'image de la plus grande division. L'Italie achète du gaz à la Hollande et construit, pour l'acheminer, un gazoduc à travers l'Allemagne cependant que celle-ci achète du gaz liquéfié algérien lequel sera acheminé à travers la France qui, à son tour, achète du gaz russe qui sera transporté via l'Allemagne ou l'Italie.

Tout en construisant ce réseau de gazoducs l'Europe hésite à acheter du gaz algérien — environ 10 p. 100 des ressources mondiales — au moment où les Etats-Unis lui offrent des contrats à long terme. A ce sujet, il serait intéressant de savoir où en est l'étude du projet de Gaz de France qui prévoyait l'amenée du gaz algérien en France à travers la Méditerranée via l'Espagne.

Je ne parlerai pas ici du problème des produits charbonniers, bien qu'il soit important. Il fera l'objet tout à l'heure d'une autre discussion. Je ne parlerai donc pas du charbon français. Je me contenterai de signaler qu'aux Etats-Unis il existe, à moins de 900 mètres sous terre, cinq fois plus de charbon qu'il n'y a de réserves de pétrole dans le monde. Il y a également beaucoup de charbon en Afrique du Sud.

Le problème de notre approvisionnement en charbon étranger pourrait être étudié puisqu'il apparaît que le charbon français est de plus en plus difficilement compétitif. Ce serait une façon de diversifier nos approvisionnements en énergie en puisant dans des ressources qui dépendent d'une partie du monde moins troublée et plus stable.

Il faudrait mettre en place une politique de recherche et de stockage de l'uranium pour éviter que la France ne connaisse un jour les mêmes difficultés d'approvisionnement pour ce précieux matériau que celles qu'elle connaît actuellement avec le pétrole et, par là même, accélérer notre programme de construction de centrales nucléaires.

Il faut d'abord mettre au point une campagne de propagande et d'information sur les dangers réels que présente l'évolution nucléaire pour démystifier ces dangers et les ramener à leur juste proportion. Ceux qui montent des opérations antinucléaires en s'appuyant sur une peur, certes légitime, des conséquences militaires de l'atome, mais qui n'a absolument rien à voir avec les risques purement civils, prennent de graves responsabilités à l'égard de notre pays, car stopper le nucléaire, c'est couper la voie de l'approvisionnement en énergie de notre pays et, par là même, empêcher le progrès économique de la France; c'est aussi porter atteinte à notre niveau de vie à tous et au bien-être futur de toutes les classes sociales.

M. Henri Lafleur. Très bien !

M. Jean-François Pintat. Le Gouvernement a eu raison d'accepter les recommandations du groupe d'étude des problèmes de la production de l'énergie d'origine nucléaire et de décider la mise en place d'une puissance nucléaire de 13.000 mégawatts à partir de 1978. Mais il faut créer ces centrales nucléaires et le Gouvernement se doit d'appuyer, et même de stimuler, l'effort d'Electricité de France dans ce domaine.

Nous estimons qu'il serait même opportun d'accélérer notre programme de centrales nucléaires en lançant trois centrales nucléaires de 1.000 mégawatts par an sur le plan français, comme cela peut être raisonnablement envisagé.

En ce qui concerne la commande des centrales nucléaires, nous aimerions d'ailleurs avoir quelques précisions sur celle qui a été passée à la C. G. E. Il semble que cette dernière ait des difficultés à tenir ses prix et à effectuer un montage de ses opérations sur le plan européen.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, quelles que soient les solutions choisies, la seule chance de survie de l'économie de l'Europe et de la France est le recours à la technique nucléaire dont la commission des affaires économiques et du Plan de notre assemblée a demandé l'accélération dans ses rapports annuels depuis de nombreuses années.

L'utilisation de l'uranium dans des conditions totales d'indépendance et de sécurité suppose que l'Europe dispose d'usines d'enrichissement car, pour l'instant, seuls les Etats-Unis et l'U. R. S. S. sont en mesure de fournir l'uranium enrichi à 3 p. 100 qui constitue le combustible des centrales nucléaires.

On estime que les moyens américains en matière de séparation isotopique sont à même de satisfaire les besoins de l'Europe jusqu'à la fin de la présente décennie. Il est donc vital pour la Communauté européenne que soit mise en chantier, dès 1974, une usine d'enrichissement de l'uranium.

Malheureusement, si cette nécessité apparaît à tous, les deux techniques de séparation isotopique s'affrontent, celle de la diffusion gazeuse, seule industriellement au point et largement éprouvée, et celle de l'ultra-centrifugation dont les Hollandais se sont faits les promoteurs.

L'investissement à réaliser pour couvrir les besoins propres à l'Europe occidentale jusqu'en 1985 est estimé à 7 milliards de francs, soit environ la part française dans le programme Concorde.

C'est évidemment une dépense importante, mais aucun effort ne sera trop grand pour assurer à la France et à la Communauté européenne une autonomie énergétique sans laquelle, les événements actuels le prouvent, il ne peut y avoir de véritable indépendance. Les Etats européens qui demandent le plus la solidarité européenne, comme la Hollande, ont là une belle occasion de faire la preuve de leur esprit européen. Nous avons déjà dit et nous persistons à penser que si une solution européenne ne peut se dégager, il faudra bien faire cette usine avec les seuls moyens français.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour qu'une décision définitive soit prise à ce sujet à la fin de l'année.

Avant de terminer le tour d'horizon des problèmes énergétiques français, j'évoquerai brièvement les difficultés d'approvisionnement que connaissent actuellement certaines régions, difficultés dues à la défaillance du réseau du commerce indépendant. En effet, une partie non négligeable du marché du fuel-oil domestique se trouve entre les mains du négoce indépendant. Celui-ci disposait de la liberté d'importation et s'approvisionnait traditionnellement à l'étranger. Au cours des dernières années, il a réussi à renforcer sensiblement sa part du marché, qui s'est située, en 1972, entre 8 et 10 p. 100 de la consommation globale du mazout, en achetant notamment en U. R. S. S., en Roumanie et en Italie.

Depuis que les prix français sont pratiquement bloqués, alors que ceux des autres pays ne cessent de monter — on parle actuellement de 160 dollars la tonne à Rotterdam — les indépendants n'arrivent plus à s'approvisionner et ne peuvent donc fournir leurs clients.

Un dispositif de dépannage a été prévu par votre ministère auprès des grandes compagnies internationales, mais il semble que cet accord ne s'est pas répercuté en province. On m'a signalé, et on me signale encore, de nombreuses difficultés.

Les importateurs indépendants ne sont approvisionnés qu'à concurrence de 35 à 40 p. 100 de leurs fournitures de l'an dernier. Ils doivent desservir par priorité les services publics, de sorte que les revendeurs indépendants, qui s'approvisionnent auprès de ces importateurs indépendants, ne peuvent plus desservir que 10 à 20 p. 100 de leur clientèle. Je connais personnellement plusieurs centaines de clients non desservis. Tel revendeur a déjà un mois et demi de retard pour ses livraisons.

Je pense que vous voudrez bien, monsieur le ministre, nous préciser que les revendeurs indépendants peuvent s'adresser directement aux raffineries pour s'approvisionner, puisqu'elles ne manquent pas de produits, et leur indiquer, par zones géographiques, les raffineries où ils peuvent le faire.

Par ailleurs, je voudrais soulever un problème très important posé à notre économie par le renchérissement de l'énergie.

L'économie française va ressentir durement les conséquences du relèvement du prix du « brut » du golfe Persique. Les industries considérées comme les plus grosses consommatrices d'énergie : l'électrometallurgie, la production et la transformation des métaux, la sidérurgie, les chaux et les ciments, la chimie, les industries alimentaires, seront les plus touchées. C'est ainsi que l'augmentation de 40 p. 100 du prix du fuel-oil signifie, par exemple pour les cimenteries, une augmentation de 5 p. 100 du prix de revient de la tonne de ciment.

Les experts de l'I. N. S. E. E., l'Institut national de la statistique et des études économiques, ont calculé que l'augmentation de 100 p. 100 du prix à l'importation du pétrole brut entraînerait une augmentation de 1,2 p. 100 des prix à la consommation.

Quel peut donc être le remède à une telle situation ?

L'augmentation des prix des produits pétroliers, qui sont tous frappés de la T. V. A., va entraîner un accroissement annuel des recettes budgétaires de l'Etat de l'ordre d'un milliard deux cents millions. Ces recettes nouvelles non prévues au budget de 1974 devraient permettre un allègement de la charge fiscale pesant sur certains de ces produits.

Nous pensons qu'il serait opportun d'appliquer cette mesure en premier lieu au fuel-oil domestique qui est utilisé environ à 40 p. 100 par le secteur industriel : verrerie, cimenterie, chimie, boulangerie, etc., et également par l'agriculture.

Sur le plan fiscal, le fuel-oil domestique est frappé de deux taxes : la T. V. A. au taux commun des produits énergétiques, soit 17,6 p. 100, et la taxe intérieure spécifique de 1,87 francs par hectolitre.

Il semble que l'allègement fiscal pourrait se faire, soit par une déductibilité de la T. V. A. sur ce produit au même titre qu'elle est pratiquée pour la T. V. A., qui frappe toutes les autres sources d'énergie et notamment le fuel lourd, soit par la suppression de la taxe intérieure qui frappe le fuel-oil domestique.

La meilleure solution nous semblerait de supprimer la taxe intérieure sur le fuel, ce qui, d'après les premières études, coûterait au budget moins cher que les recettes supplémentaires attendues de la T. V. A. sur les produits pétroliers à la suite de la récente hausse.

Mais, au terme de ce déjà long exposé, il nous apparaît avant tout souhaitable de définir une politique européenne de l'énergie pour que puisse être mise en jeu une certaine solidarité européenne.

La coopération avec les Etats-Unis est certes importante, mais avant tout, une coordination des politiques de l'énergie des différents pays de l'Europe nous apparaît indispensable et urgente.

Dans la déclaration faite à l'issue du sommet de Paris du 19 au 21 octobre 1972, les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont estimé nécessaire de faire élaborer par les institutions communautaires, dans les meilleurs délais, une politique énergétique commune qui garantisse à la Communauté un approvisionnement sûr et durable dans des conditions économiques satisfaisantes.

Pour le conseil des ministres du mois de novembre, les problèmes à résoudre nous paraissent être dans les relations avec les pays importateurs d'énergie.

L'Europe doit mettre d'urgence sur pied un plan pour entreprendre des études accélérées sur les sources d'énergie du futur : surgénérateurs, énergie solaire, fusion, etc.

Les Etats-Unis, bien que moins dépendants, ont compris la gravité du problème et peuvent, s'ils le désirent, grâce à leur puissance, intensifier très rapidement leurs moyens dans tous les domaines.

L'Europe est mal placée. Les Américains, grâce à la puissance de leurs compagnies pétrolières, à l'existence de ressources nationales pratiquement illimitées, comme les schistes bitumineux, pourront plus facilement supporter le coût du renchérissement de l'énergie. On peut même se demander, à la limite, s'ils ne l'ont pas sciemment favorisé pour lutter contre la concurrence européenne. Augmenter le prix de l'énergie, c'est en effet augmenter le prix de revient des productions européennes, jugé déjà trop bas par les Etats-Unis du fait de nos salaires moins élevés.

Les exportations américaines, stimulées par un dollar sous-évalué, permettront de supporter l'augmentation de valeur des importations de pétrole alors que les balances commerciales de certains pays européens comme la France sont difficiles à équilibrer.

Les pays européens ont joué un jeu isolé et ont ainsi perdu la bataille du pétrole. Dans la course qui s'annonce, ils sont mal placés entre la grande puissance des Etats-Unis, la concurrence acharnée des Japonais et l'intransigeance financière des pays arabes.

On s'étonne donc devant la gravité des événements actuels qu'aucune politique européenne de l'énergie n'ait été définie dans un monde où la polarisation des forces est de plus en plus apparente et où les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient ont su, malgré leur division politique, former un bloc. On comprend très mal que les Européens continuent à préférer l'égoïsme à la cohésion.

Il devient, à l'heure actuelle, indispensable qu'une autorité responsable au plan gouvernemental coordonne et définisse les efforts nationaux. Il faut mener, dans le domaine énergétique, une politique efficace qui concerne non seulement tous les secteurs économiques, mais aussi les affaires étrangères et notre défense nationale elle-même.

Nous pensons que la France devrait, comme les plus grands pays industriels l'ont déjà fait, mettre en place un secrétariat d'Etat responsable de ces problèmes.

En effet, si la politique gouvernementale de l'énergie présente des difficultés sur le plan intérieur, elle en présentera sans doute encore davantage sur le plan européen lorsque les ministres des affaires étrangères des Neuf auront à examiner ces problèmes.

Une coordination de nos politiques étrangères, européennes, économiques et financières me paraît urgente à mettre en place dans le domaine de l'énergie. C'est ce que je crois, monsieur le ministre, avoir démontré, et je sais que vous en êtes vous-même convaincu. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Létouart, auteur de la question n° 90.

M. Léandre Létouart. Monsieur le président, mes chers collègues, monsieur le ministre, que ce soit M. le Premier ministre, M. le directeur des carburants ou vous-même, monsieur le ministre, à l'Assemblée nationale, vous avez recommandé aux Français de modérer leur consommation, qu'il s'agisse des combustibles destinés au chauffage ou de l'essence. Mais en même temps, paradoxalement, vous annoncez la poursuite de votre politique charbonnière, axée sur la liquidation rapide de cette industrie et l'abandon des gisements.

Je dois vous avouer, monsieur le ministre, que dans mon département, nous avons quelques difficultés à vous comprendre. D'un côté vous dites aux Français : « Economisez l'énergie ! » et de l'autre vous bradez, vous gâchez, vous continuez d'abandonner cette source d'énergie qu'est le charbon.

En effet, votre politique charbonnière est un véritable gâchis, et je vais m'en expliquer.

Les gouvernements qui se sont succédé ont toujours posé le problème de l'énergie, et celui du charbon en particulier, en termes de rentabilité.

L'abandon des gisements miniers sur le sol national, les retards accumulés dans le développement de l'énergie atomique, la faiblesse des moyens de la recherche d'exploitation de toutes les sources naturelles d'énergie, tout indique que la politique énergétique du pays a été une politique à courte vue.

Nous estimons que le Gouvernement a cédé aux injonctions des trucs pétroliers, qu'il a pratiqué leur politique, qu'il a, en fait, joué une mauvaise carte, celle du pétrole à bon marché.

Aujourd'hui, nous savons ce qu'il en est de ce pétrole à bon marché. Tout le monde, sans exception, s'accorde pour reconnaître que l'énergie va, dans les prochaines années, voir ses prix augmenter très sensiblement.

M. Desrousseaux, directeur général des Charbonnages de France, indiquait, dans une interview accordée avant la guerre du Proche-Orient, que d'ici à quinze à vingt ans, le prix de l'énergie, en francs constants, sera au moins trois fois supérieur à son coût actuel. Il en coûtera, certes, plus pour se chauffer et rouler en voiture quand l'essence vaudra de quatre cents à cinq cents anciens francs le litre. Les recommandations d'économie seront alors inutiles. Les gens seront obligés d'économiser sans qu'il soit nécessaire de le leur conseiller.

Mais l'augmentation du coût de l'énergie va au-delà de l'augmentation du carburant automobile et du prix du chauffage. On ne peut encore aujourd'hui mesurer les conséquences de cette crise en ressources énergétiques révélée par le conflit du Proche-Orient. La hausse du fuel lourd, du fuel domestique, de l'essence va entraîner une réaction en chaîne qui va encore aggraver l'inflation galopante. Les transports augmenteront, les produits également, surtout ceux qui nécessitent une importante consommation d'énergie, telle l'électrometallurgie, et l'on vient de citer à l'instant un exemple, celui de la hausse de 40 p. 100 du prix du fuel, qui signifie pour la cimenterie une augmentation de 5 p. 100 du prix de revient du ciment.

Aussi, l'augmentation sensible du coût de l'énergie, le souci de conserver en ce domaine un maximum d'indépendance devraient nous amener à reconsidérer toute notre politique énergétique.

Le charbon, qui pouvait apparaître presque non rentable hier, sera demain une source d'énergie bénéfique. D'ailleurs, en ce qui les concerne, les élus communistes n'ont jamais cessé depuis vingt ans de le répéter, que ce soit au Parlement ou dans les conseils généraux. Nous avons toujours considéré qu'il était néfaste de mettre en concurrence les différentes sources d'énergie. Nous avons toujours indiqué que l'humanité aurait besoin de toutes ses ressources énergétiques, et plus encore la France, insuffisamment dotée en ce domaine. Nous avons répété qu'il était nécessaire d'établir un coût moyen de l'énergie.

Il nous est agréable, sans aucune vanité d'ailleurs, de voir que nos avis sur ce point sont partagés. En effet, M. Max Hecquet, directeur général des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais pouvait, dans un article lui aussi écrit avant la guerre du Proche-Orient, déclarer : « On ne dira jamais assez à quel point la recherche du plus bas prix instantané de l'énergie aura été néfaste à l'établissement, dans nos pays, d'une politique rationnelle de l'énergie. Lorsque certains syndicalistes déclarent qu'on ne bâtit pas une politique de l'énergie sur la base de la concurrence et des prix instantanés du marché, il faut reconnaître qu'ils ont cent fois raison ».

Il est dommage, monsieur le ministre, que vous ne teniez pas les mêmes propos.

Bien au contraire, pour justifier votre politique visant à la liquidation de l'industrie charbonnière, vous affirmez : « La réalité fondamentale est que nos propres gisements sont en voie d'épuisement ».

Bien sûr, nos gisements et nos rendements ne sont pas ceux des Etats-Unis, ni de l'Union soviétique, ni de la Pologne. Ils ne sont pas aussi importants ni aussi facilement exploitables, nous en convenons. Mais cela ne date pas d'aujourd'hui. Voilà cent ans que l'on exploite du charbon dans le Nord et le Pas-de-Calais. Voilà cent ans que cela se fait dans des conditions difficiles.

Ce charbon extrait des petites tailles souvent accidentées a été utile. Il a aidé au développement de l'industrie française. Il a fait la richesse du pays et aussi — faut-il l'ajouter ? — la richesse des capitalistes.

Je me souviens avoir travaillé, voilà vingt-cinq ans, dans de petites tailles de charbon ayant une ouverture maximale de soixante-dix centimètres et produisant un charbon de haute qualité. Je me souviens aussi avoir extrait ce que l'on appelait les « charbons sales », c'est-à-dire un mélange de houille et de schiste. Ces « charbons sales », impropres à la fabrication du coke ou à l'usage domestique, alimentaient les centrales thermiques et étaient transformés en énergie électrique.

Ces centrales, pourtant situées au cœur du bassin minier, implantées sur des couches de charbon que l'on abandonne aujourd'hui, ont été transformées ces dernières années pour consommer du fuel lourd. Il n'existe à mon avis, aucun argument sérieux pouvant justifier une telle politique.

Si seulement il était exact que le gisement soit épuisé, il faudrait bien se résigner. Mais il n'en est rien. Je peux affirmer à cette tribune qu'il reste encore plus de 600 millions de tonnes à exploiter dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais — cela résulte des chiffres publiés à la fin de 1963 dans le rapport sur les travaux de la table ronde — et que la durée moyenne de vie du bassin était à l'époque fixée à trente-quatre ans, sur la base d'une extraction annuelle de 22 à 24 millions de tonnes.

Osera-t-on, dans la conjoncture actuelle, jeter par dessus bord cette richesse qui représente plus de deux années pleines de la consommation énergétique totale de la France ?

En réalité, il est procédé à ce que les ingénieurs appellent l'écrémage. On prend les belles tailles et l'on abandonne celles qui sont déclarées non rentables. C'est cela le gâchis dénoncé par les mineurs, les techniciens, les employés, les agents de maîtrise et leurs organisations syndicales.

Il est encore un autre argument pour tenter de justifier la liquidation de notre industrie charbonnière, à savoir qu'elle coûte cher à l'Etat, car il faut la subventionner. Cette subvention représentera 2,3 milliards en 1973. Le déficit moyen en 1972 est de l'ordre de 36 francs la tonne et il sera supérieur en 1973. Voilà de quoi alimenter une campagne et justifier la fermeture de nos puits.

Encore faudrait-il ajouter que, là aussi, les choses ne sont pas si simples.

Pendant des années, le charbon français a été livré au-dessous du prix du marché mondial, aux trusts de la sidérurgie et à Electricité de France. Jamais on n'a permis aux Houillères nationales d'augmenter leurs prix de vente pour les aligner sur les cours mondiaux. On a ainsi empêché qu'à la belle époque du charbon elles se constituent des réserves financières qui auraient été précieuses quelques années plus tard.

Aujourd'hui encore, le charbon est vendu aux sociétés industrielles à un prix inférieur au prix de revient. Dans ces conditions, peut-on vraiment parler de déficit ?

Mais cela dit, monsieur le ministre, je vous interroge : « A-t-on jamais chiffré le coût de la fermeture prématurée, de la liquidation de notre exploitation charbonnière ? » Il serait intéressant de le faire.

Quand les puits du Nord et du Pas-de-Calais seront tous fermés — selon votre plan, cela se situerait en 1980-1983, c'est-à-dire dans moins de dix ans — qui paiera les rentes d'accidents de travail aux innombrables mutilés de la mine et les rentes de silicose aux innombrables mineurs atteints par cette maladie ? Quelles seront les cotisations qui alimenteront le régime de sécurité sociale minière, le régime de la caisse autonome des retraités ? Qui continuera à rembourser les emprunts contractés pour des investissements devenus inutiles et dont l'annuité de remboursement se chiffrait à 56 milliards d'anciens francs en 1972 pour l'ensemble des charbonnages ? Qui entretiendra les cités, l'habitat, les stades, les salles, etc., que les houillères, véritable collectivité privée dans la collectivité publique, avaient en charge ?

Plus grave encore : votre politique risque de porter un coup terrible à une région les plus peuplées de France.

Vous le savez, la conversion industrielle est loin d'être réussie ; les zones industrielles telles celles de Douvrin, restent vides ; le déficit en emploi est lourd. Déjà, des villes se dépeuplent ; les jeunes sont inquiets pour leur avenir ; le sous-emploi féminin est chronique. Le revenu moyen des ménages est de 30 p. 100 inférieur, dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, à celui des ménages français.

On nous parle du déficit actuel, mais jamais on n'évoque le coût financier, social et moral de la récession minière.

Bien sûr — je le précise — si cela est important pour les populations des bassins miniers, ce n'est pas encore le fond du problème. Celui-ci est en réalité de savoir ce que coûtera à la nation d'ici à quelques années sa dépense totale en matière énergétique.

Probablement avez-vous pris connaissance, monsieur le ministre, d'une déclaration faite la semaine dernière par M. Derek Ezra, président des charbonnages de Grande-Bretagne. Dans cette déclaration, il invite les autorités de la Communauté économique européenne « à tirer la leçon de la pénurie d'énergie présente et à venir. » Il ajoute : « Pour la première fois depuis trente ans, il faut que l'Europe occidentale recommence à étudier la possibilité de développer sa production charbonnière. »

Quelle sera l'attitude du représentant du Gouvernement français à l'égard de cette proposition ? Serons-nous derrière les Britanniques qui se préparent à revoir et à corriger, dans le domaine de l'expansion, leur plan charbonnier ?

Je le répète : tout milite en faveur d'une révision de la politique charbonnière du Gouvernement.

Aussi, nous vous demandons, dans l'attente de cette révision, de suspendre immédiatement les mesures de fermeture ou d'abandon du gisement.

Nous vous demandons, avant toute décision de fermeture, d'associer puits par puits les organisations syndicales aux études sur les ressources du gisement et sur les conditions de son exploitation.

Nous vous demandons de faire procéder à de nouvelles recherches de gisements ainsi qu'à la mise en œuvre de moyens techniques modernes adaptés à notre gisement tourmenté ; à la reprise de recherches techniques visant à moderniser l'abatage et l'exploitation des houillères.

Enfin, nous pensons qu'il faut mettre en œuvre une politique sociale hardie visant à la revalorisation de la profession minière.

Il est possible d'ouvrir à nouveau les bureaux d'embauche dans les mines. Il y aura, nous en sommes certains, des amateurs, bien sûr, mais pas à n'importe quel prix.

Ce métier s'exerçant sous terre, souvent pénible, difficile, doit être honoré et bien rétribué. Le salaire moyen est actuellement, dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais, de 140.000 anciens francs par mois. A ce prix, je dois l'avouer, il y aura peu d'amateurs.

Protégez la santé du mineur, assurez sa sécurité, allégez sa peine en modernisant l'extraction, assurez-lui une carrière bien rétribuée et vous aurez une relève, bien nécessaire devant le vieillissement actuel des effectifs.

Monsieur le ministre, en posant devant vous ces problèmes, nous avons conscience d'avoir une position conforme à l'intérêt national. Quand nous défendons, dans le cadre d'une politique énergétique globale, le charbon, nous savons très bien que cette matière première n'est qu'une partie de l'énergie. Mais encore ne faut-il pas la négliger et faire la fine bouche.

De même, nous savons très bien que la prolongation jusqu'à épuisement de l'extraction charbonnière ne résoudrait pas à elle seule les problèmes de l'emploi dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Il faut diversifier l'industrie. Mais le maintien de l'industrie charbonnière peut contribuer à passer d'une façon harmonieuse de l'économie ancienne, trop mololithique, à une économie moderne, diversifiée et génératrice d'emplois qualifiés, masculins et féminins.

En posant devant vous le problème de la politique charbonnière du Gouvernement, nous avons voulu au-delà attirer votre attention sur la situation énergétique de notre pays, sur les menaces très sérieuses que fait planer sur notre économie l'aggravation de notre dépendance énergétique.

Nous avons essayé de vous démontrer que cette situation actuelle impose la révision de la politique énergétique du Gouvernement.

En vous demandant de maintenir à son niveau actuel la production charbonnière, nous avons conscience, une fois encore, non seulement de défendre l'intérêt des régions minières, mais aussi l'intérêt national. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Poudonson.

M. Roger Poudonson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise actuelle de l'énergie, créée notamment par les restrictions sélectives des ventes de pétrole des pays arabes, met en évidence une nouvelle fois les contradictions et les insuffisances de la politique française dans le cadre européen.

C'est sous le triple aspect européen, national et régional que je voudrais évoquer brièvement cette crise, en exprimant les préoccupations qui sont celles de notre groupe et notamment de mon collègue André Diligent qui m'a obligeamment laissé le soin d'intervenir à ce sujet.

La récente prise de position des ministres des affaires étrangères à Bruxelles — qualifiée par certains de véritable Munich économique — a mis en lumière l'extraordinaire dépendance de la Communauté à l'égard des pays producteurs de pétrole : 45 p. 100 des hydrocarbures de la Communauté arrivent par Rotterdam ! Mais ceci ne justifie pas tout.

Nous assistons à une série de marchandages où il arrive que l'on échange une amitié contre un bidon de pétrole dans un véritable « sauve-qui-peut » économique peu édifiant.

Peut-être nos gouvernements auraient-ils été bien inspirés de suivre le rapport Armand Rueff du Comité des Sages qui, en 1958, avait signalé qu'il y aurait intérêt à diversifier nos sources d'énergie, notamment par la production d'électricité d'origine nucléaire. Les travaux du Club de Rome, en 1972, auraient, eux aussi, mérité attention.

Nous avons souhaité et nous continuons à réclamer qu'au-delà des erreurs du passé, et notamment de l'échec de l'Euratom, soit mise en place une grande industrie nucléaire européenne, en particulier par la réalisation d'une usine européenne d'enrichissement de l'uranium capable de mettre en œuvre d'autres formes d'énergie.

Il est un autre danger, d'origine monétaire, dont la Communauté fait déjà l'amère expérience. Par les ventes à prix de plus en plus élevés de leur pétrole, les Etats arabes dégagent aujourd'hui une masse monétaire de l'ordre de 60 milliards de dollars par an. Exception faite de l'Algérie et de l'Iran, il s'agit, pour la plupart, de pays peu peuplés qui disposent donc de sommes disproportionnées avec leurs besoins intérieurs. Aujourd'hui, les pays arabes achètent des dollars pour régler les achats d'armes à l'U.R.S.S., ce qui ne saurait gêner les U.S.A. dont la monnaie se trouve ainsi valorisée. Mais faute d'une monnaie européenne et faute d'une politique européenne de l'énergie, il faut s'attendre au cours des prochains mois à un redoublement de l'anarchie monétaire européenne dont la Communauté aurait pu éviter de faire les frais !

Nous ne pouvons, dans ces conditions, que faire nôtre cette déclaration du groupe de réflexion et de proposition présidé par M. Hector Rolland, député U. D. R., lorsqu'il se déclare « consterné par tant d'imprévoyance » et demande « qu'une politique commune de l'énergie soit immédiatement étudiée par les nations européennes afin d'apporter des solutions d'avenir dans un esprit communautaire à un problème vital pour tous. »

D'ailleurs, le renforcement du rôle de l'U. R. S. S. va s'accompagner d'un renforcement du rôle mondial des Etats-Unis. En 1985, l'offre nationale d'énergie ne couvrira, dans ce pays, que 62 p. 100 des besoins, contre 88 p. 100 actuellement. Cela explique la suppression des quotas d'importation décidée en avril 1973 par le Président Nixon, politique qui va accroître la demande et favoriser la hausse des prix du pétrole dans le monde.

Nous ne saurions nous satisfaire de déclarations rassurantes sur le perron de l'Élysée qui font de la France une « obligée » des pays producteurs de pétrole.

Sans revenir sur la perte du Sahara et l'absence de toute garantie d'approvisionnement de l'Algérie malgré les accords d'Évian, il n'est pas inutile de rappeler que notre politique nationale axée sur l'accroissement inconsidéré de la part du pétrole dans l'énergie nationale — 17 p. 100 en 1958, 70 p. 100 en 1973 — a été basée sur un double postulat : la surabondance du pétrole et le maintien d'un bas prix de vente. Ce double postulat se révèle aujourd'hui une double erreur.

Le cartel des pétroles qui n'a pas perdu sa toute-puissance malgré le rôle croissant des états producteurs a longtemps modulé ses prix pour conquérir les marchés européens et singulièrement le marché français, accélérer la fermeture des mines de charbon jugées non rentables et retarder les progrès des sources d'énergie à base nucléaire.

Ce triple résultat atteint permet aux trusts internationaux et aux états producteurs d'envisager l'avenir avec sérénité en relevant sans cesse les prix de vente du pétrole, tandis que notre dépendance n'a jamais été aussi grande et notre indépendance aussi illusoire.

Ne conviendrait-il pas que soit enfin définie une véritable politique de l'énergie intégrant notamment les données fondamentales suivantes :

Premièrement, les différentes sources d'énergie sont complémentaires et non concurrentes ;

Deuxièmement, les différentes sources d'énergie doivent être développées non pas en fonction des seules perspectives immédiates de prix et d'approvisionnement, mais en fonction de l'ensemble des données à moyen terme que de nombreux spécialistes ont définies ;

Troisièmement, une planification de la politique énergétique s'impose, dans un cadre national et européen, créant, par ailleurs, de nouveaux rapports avec les pays producteurs du Tiers monde qui doivent pouvoir disposer de leurs ressources naturelles pour réaliser leur propre développement.

Vous permettrez enfin, monsieur le ministre, à un élu du département du Pas-de-Calais d'évoquer dans ce contexte le devenir de l'industrie charbonnière de notre région.

Dès 1969, j'avais déclaré à cette tribune — je m'excuse de me citer : « Une politique globale de l'énergie devrait permettre de déterminer la place du charbon fondée sur les nécessités économiques, mais aussi sur les impératifs de sécurité d'approvisionnement, en même temps que devrait être entreprise une politique de diversification des activités des houillères qui donne à l'entreprise et aux hommes des raisons de croire et d'espérer ».

Les faits et les chiffres sont bien connus. L'énergie-charbon constitue dans le monde, et de très loin, l'énergie à base fossile la plus importante pour l'avenir. Certes, là encore, force est de constater que les États-Unis et l'U. R. S. S. constituent les deux réserves essentielles. Mais nous devons déplorer que la politique charbonnière de la France, qui ne doit pas changer si nous en croyons de récentes déclarations du Premier ministre, ait pris des allures de liquidation.

Pour le Pas-de-Calais, la production du premier semestre de 1973 a été de 3.794.834 tonnes, contre 4.655.170 tonnes au premier semestre de 1972. Parallèlement, l'effectif total est tombé, de janvier 1972 à janvier 1973, de 27.773 travailleurs à 23.416. Sur 114 puits existants en 1944, il n'en reste plus que dix et les prochaines fermetures viennent d'être annoncées pour 1975.

La France et notre région se placent, et de loin, parmi les pays industrialisés européens où la part du charbon est la plus faible parmi les sources d'énergie. Les fermetures de puits ont été décidées selon des seuils de rentabilité bien supérieurs aux seuils fixés par d'autres pays producteurs de charbon ; mais ce plan de récession était notamment basé sur le postulat de l'énergie à bas prix. Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'en sera-t-il demain avec la montée continue et prévue du prix du pétrole ?

Tout en préconisant une politique de conversion industrielle — qui est loin d'atteindre en 1973 les résultats envisagés — le Gouvernement serait bien inspiré de revoir très attentivement le plan de récession minière, qui a pris ces dernières années des allures de plan de liquidation. La crise actuelle doit nous aider à y réfléchir.

Nous ne défendons pas le charbon et l'industrie charbonnière pour eux-mêmes, car nous en connaissons les terribles servitudes. Mais le relais énergétique est-il assuré sur le plan régional ?

En particulier la centrale géante d'E. D. F. de Gravelines, dont les travaux doivent démarrer en 1974, était prévue avec deux premiers groupes thermiques nécessitant chacun 800.000 tonnes de fuel par an. Ce programme est-il maintenu ? D'autant qu'il est ensuite prévu de réaliser deux groupes nucléaires dont la construction doit commencer en 1975 ! Puisque M. le Premier ministre a déclaré que toutes les centrales d'E. D. F. seraient nucléaires à partir de 1977, n'y aurait-il pas lieu de revoir le programme énergétique de la région Nord-Pas-de-Calais pour que l'industrie, et notamment l'industrie de reconversion, continue à se développer ?

Nous plaçons aujourd'hui nos espoirs dans la relance de la construction européenne. Comme en 1951, avec M. Robert Schuman et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ce peut être par la définition d'une politique européenne de l'énergie dans un cadre supranational que l'Europe progressera. Il n'est pas de crise qui n'ait, en elle-même, des leçons et des espérances. Si les leçons sont claires, voire accablantes, nous devons dès maintenant placer nos espérances dans les voies nouvelles d'une Europe unie. (*Applaudissements sur les travées socialistes à la droite.*)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Emile Durieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne saurais laisser passer cette discussion sans dire brièvement combien il est regrettable qu'une véritable politique énergétique européenne, ou pour le moins nationale, n'ait pas été mise au point.

Depuis des années, sous l'influence grandissante des grandes compagnies pétrolières, s'est développée une tendance exagérément favorable au pétrole et à ses dérivés de toute nature. L'énergie nucléaire à des fins pacifiques a été négligée au profit de la bombe atomique et ce qui aurait pu être fait sur ce plan à l'échelon européen ne l'a pas été. Les mines de charbon ont été fermées hâtivement et je veux, à ce propos, souligner combien les élus des départements miniers, et en particulier les socialistes, avaient raison, à chaque occasion, de manifester leur désapprobation devant ces fermetures. Les événements des dernières semaines sont là pour justifier leur position.

Le Gouvernement n'a jamais cessé de voir dans l'utilisation du pétrole la possibilité de prélever de lourdes taxes, en particulier sur les usagers de l'automobile, et de s'assurer ainsi des recettes sur l'énergie bon marché. Les augmentations successives du prix du pétrole brut n'ont en rien diminué l'importance de ces taxes, bien au contraire. L'État se réserve toujours sa part et nos dirigeants d'aujourd'hui, pour expliquer le désordre économique dans lequel nous vivons et la hausse vertigineuse du coût de la vie, ne se privent pas d'invoquer l'augmentation du prix des produits pétroliers. Alors que, depuis des années, il était possible de prévoir que les ressources mondiales de pétrole s'épuiseraient d'autant plus vite que la consommation ne cessait de croître, il était également aisé d'envisager qu'un jour ou l'autre le pétrole pourrait constituer une arme redoutable contre ceux qui en sont dépourvus, et en particulier le monde occidental et son économie. Il ne semble pas que de grands efforts aient été faits pour trouver des solutions de sécurité et de remplacement.

Sans évoquer des dépenses discutables comme celles du Concorde ou de La Villette, disons qu'il aurait été possible de consacrer un peu plus de crédits à la recherche dans le domaine de l'énergie, en premier lieu pour assurer la meilleure utilisation possible des réserves minières dont nous disposons encore, ce qui aurait évité, ou pour le moins limité la désaffectation des métiers de la mine et le désordre économique de nos bassins miniers.

Peut-être aussi — sans aller, comme le préconisait un de nos amis britanniques, jusqu'à l'utilisation du méthane produit par le fumier de porc — aurait-il été utile de voir si, du côté de l'agriculture, une solution de dépannage n'existait pas, en cas de besoin, pour certaines utilisations ? N'avons-nous pas déjà connu l'alcool-carburant et le mélange alcool-essence ? Ils n'étaient certes pas sans inconvénients, mais, quand on en arrive à demander de réduire la vitesse des voitures pour limiter la consommation, sans doute conviendrait-il de ne pas être trop exigeants ! Dix pour cent d'un côté, plus dix pour cent de l'autre égalent vingt pour cent. Mais il est vrai que, sur l'alcool incorporé, il n'y aurait plus place pour l'exorbitant prélèvement de 90 centimes par litre de supercarburant !

Nous ne pouvons aujourd'hui que souhaiter des solutions à une situation qui risque de devenir de plus en plus délicate, avant d'être catastrophique.

La vulnérabilité de notre économie est évidente. Sans énergie, notre industrie comme notre agriculture sont menacées et réduites à leur plus simple expression. La vie de nos foyers pose, elle aussi, de très nombreux problèmes. Nous souhaitons, monsieur le ministre, savoir quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour assurer notre sécurité et, si possible aussi, bien entendu, notre indépendance. (*Applaudissements sur les travées socialistes et de la gauche démocratique.*)

M. Robert Bruyneel. Il fallait garder le Sahara !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais, en exorde aux réponses que je vais rapidement apporter aux questions qui viennent de m'être posées, féliciter le Sénat de la clairvoyance qu'il avait manifestée en posant, le premier de nos assemblées, ce problème fondamental de l'énergie.

La journée du 5 juin, que M. le président Pintat a rappelée il y a quelques instants, plus encore sans doute que les débats budgétaires, forcément limités, avait en effet montré vos préoccupations, mesdames, messieurs, et permis au Gouvernement de s'expliquer sur ce problème essentiel pour notre avenir à tous.

C'est avec juste raison que M. Pintat souligne l'importance économique d'une politique d'indépendance énergétique, et d'une indépendance qui ne se limite pas à la sécurité physique, mais prenne en compte les implications pour notre économie des événements de tous ordres qui peuvent influencer sur les conditions techniques et économiques de nos approvisionnements. C'est un souci qui, en permanence, inspire notre politique, et l'a inspirée aux époques où le monde vivait dans une atmosphère de pléthore énergétique et où bien peu, à vrai dire, et vous l'avez également constaté, se souciaient des impératifs de la sécurité.

Dans la recherche, sans cesse améliorée à la lumière des nouvelles données techniques et économiques, de sources d'énergie sûre et diversifiées, il faut se garder de deux simplifications.

D'une part, il n'est pas possible d'oublier que notre économie est aux prises avec une concurrence internationale extrêmement active et qu'il ne saurait être question de payer n'importe quel prix pour notre sécurité. D'ailleurs, mesdames, messieurs, vous avez très justement posé le problème des retombées pour notre économie des récentes augmentations de prix intervenues au Proche-Orient. Le coût de notre approvisionnement, calculé sur une longue durée et intégrant des charges acceptées à cet effet, ne doit pas compromettre la compétitivité de notre industrie.

D'autre part, il ne saurait être question de sacrifier l'un à l'autre le court terme et le long terme : notre effort doit tendre à la fois à accroître la sécurité de nos approvisionnements à court et moyen termes, et à préparer l'évolution vers les techniques qui assureront notre indépendance à long terme.

Une politique pertinente dans ce domaine repose d'abord sur la constatation que le pétrole a fait l'objet d'une demande rapidement croissante et représente maintenant la majeure partie de nos approvisionnements énergétiques, ce pour de nombreuses années, et sans qu'il y ait besoin pour cela de l'incitation des trusts pétroliers.

Mais quelles sont les mesures qui permettent d'assurer les approvisionnements en produits pétroliers ? C'est d'abord, je l'ai souvent dit ici même et je n'hésite pas à le répéter, l'acquisition d'une maîtrise suffisante des circuits d'approvisionnement, grâce à la réglementation, que vous avez rappelée, issue de la loi du 30 mars 1928.

C'est cette réglementation qui nous permet par ailleurs un contrôle efficace de l'organisation et du développement de l'infrastructure générale du pays, contrôle qui est à l'opposé du laisser-faire ou de je ne sais quel abandon que certains avaient stigmatisé.

C'est ensuite une politique de stockage pour laquelle nous avons toujours été en avance sur nos partenaires européens, et dont nous étudions, je le précise au Sénat, le renforcement, alors que les obligations européennes ont été maintenant harmonisées.

C'est enfin l'accès à des sources d'approvisionnement diversifiées. L'action des groupes à capitaux français qui, grâce à un effort persévérant, ont acquis une envergure internatio-

nale est à cet égard fondamentale. C'est pourquoi leur effort d'exploration a été porté en 1971 à un milliard de francs, avec une diversification accrue. Mais le niveau de cet effort doit être encore augmenté, j'en suis bien d'accord avec vous, mesdames, messieurs, et avec M. Pintat. Comme je l'ai dit à l'Assemblée nationale lors de la discussion du budget de mon ministère, le Gouvernement va présenter à cet effet les mesures appropriées.

Il ne faut pas oublier, à ce sujet, que l'exploration comporte de nombreux aléas et que les résultats ne peuvent être appréciés que sur une période assez longue. Néanmoins, ils sont déjà notables dans le golfe de Guinée — Gabon, Congo, Nigéria — et en mer du Nord pour laquelle, je le précise également à M. Pintat, des négociations sont en cours dans le sens qu'il souhaite. L'annonce des découvertes récentes, *a priori* intéressantes, vient, si cela est nécessaire, prouver le bien-fondé de notre action et la valeur de nos équipes.

Le gaz naturel est évidemment concerné par cet effort d'exploration. Vous savez par exemple qu'en mer du Nord les groupes français ont déjà mis en évidence d'importantes réserves. Leur action est complémentaire de celle de Gaz de France, qui a accompli à temps, notamment en Union soviétique et en Algérie, un effort considérable d'acquisition de nouvelles ressources portant nos approvisionnements à 30 milliards de mètres cubes à l'horizon 1980.

Quant aux autres sources — c'est un problème que vous posiez déjà en juin — que pouvons-nous en attendre ?

Nous voudrions tous, et moi le premier, que les ressources de notre sol nous apportent l'indépendance énergétique. Mais, à l'heure actuelle, les prospections effectuées n'ont encore pu mettre en évidence des gisements de pétrole et de gaz à la mesure de nos besoins. Ce n'est d'ailleurs pas là une raison pour y mettre un terme. Les événements actuels montrent combien peu raisonnables étaient ceux qui, il y a peu de temps encore, voulaient les freiner.

Nos sites hydro-électriques sont, vous le savez, pour leur très grande majorité, exploités.

Une dernière question se pose alors : nos gisements de charbon peuvent-ils répondre à notre souci de sécurité énergétique ?

Je répondrai dans quelques instants un peu plus longuement, si vous le permettez, monsieur le sénateur, à votre collègue M. Létouart sur ce point, mais je voudrais dès maintenant rappeler que les capacités de nos gisements ne permettent en rien d'apporter à cette question une réponse positive, et je le dis, je peux vous l'assurer, mesdames, messieurs, sans aucune joie.

Pour augmenter leur production de quelques millions de tonnes, il faudrait en effet consentir des charges considérables, que la nation — c'est-à-dire nous tous — devrait supporter pendant de nombreuses années. Et encore ne parviendrait-on ainsi qu'à assurer l'équivalent de quelques jours — je dis bien « de quelques jours » — de consommation, ce qui n'est évidemment pas à la mesure du problème.

Néanmoins, nous nous attachons à produire le plus possible à partir des sièges les moins déficitaires, pour lesquels de nouveaux programmes d'investissements sont en cours. Il convient d'ailleurs de ne pas oublier que des importations diversifiées et sûres — car là aussi la sécurité a un sens — de charbon sont possibles dans une large mesure. Nous y avons déjà recours pour certaines qualités que nous ne produisons pas ou que nous produisons insuffisamment, et je pense par exemple au charbon à coke ou à l'antracite.

Je voudrais enfin répondre tout de suite à une objection souvent formulée et encore tout à l'heure par M. Poudonson : pourquoi certains pays pensent-ils encore développer l'utilisation de leur charbon, directement ou par gazéification ? La raison en est que ces pays disposent de gisements beaucoup plus facilement exploitables, souvent accessibles à ciel ouvert et où le rendement est de plusieurs fois — jusqu'à dix fois — supérieur au rendement français. C'est dire toute la différence de compétitivité en leur faveur, même par rapport aux sources d'énergie le meilleur marché, et c'est dire aussi que ces charbons peuvent aisément supporter des coûts de transformations supplémentaires telles que la gazéification.

Je ne veux pas m'attarder non plus, mesdames, messieurs, sur un certain nombre de ressources, telles que l'énergie d'origine solaire, géothermique, ou celle des marées. Ces sources d'énergie ne peuvent représenter, pour notre pays, qu'un appoint tout à fait marginal dans notre bilan énergétique prévisible.

Sachez néanmoins que nous encourageons les travaux sur ces sujets, sur lesquels travaillent plusieurs organismes de recherche, à la fois pour utiliser toute la potentialité des ressources énergétiques naturelles et pour encourager le développement de techniques françaises dans des domaines qui, à l'échelle mondiale, pourront connaître un développement certain.

Il reste que le principal espoir pour assurer une plus grande indépendance énergétique pendant les décennies qui viennent réside dans le développement de l'énergie nucléaire. Cet espoir est en train de devenir une réalité : le rythme d'engagement de centrales électriques nucléaires, d'un montant de 8.000 mégawatts pour la période du VI^e Plan, a été porté à 13.000 mégawatts pour la période 1973-1978, à la suite de décisions gouvernementales dont je vous ai déjà rendu compte, conformément à la recommandation, que vous vouliez bien rappeler, monsieur le secrétaire de la commission Péon. Il en résultera dès 1974 l'engagement de trois tranches nucléaires au minimum, ainsi que de trois autres tranches en 1975, dont, pour la première fois, une tranche de 1.200 mégawatts.

La réalisation de ces centrales s'appuie sur la compétence confirmée de Creusot-Loire et va bénéficier de l'apport de la Compagnie générale d'électricité — cette société doit répondre à un certain nombre de questions que lui a posées Electricité de France dans le sens que vous signaliez, il y a quelques instants, monsieur le sénateur — et de la technique de l'eau bouillante.

Il s'agit, vous le savez, d'un des aspects de cette diversification dont je vous disais qu'elle était une constante de notre politique énergétique.

Dans l'état actuel des techniques, le développement du nucléaire est — faut-il encore le souligner ? — un gage certain d'indépendance : la matière première, dont l'industrie française a mis en évidence 10 p. 100 des réserves mondiales, a une répartition géographique diversifiée et son stockage ne pose pas de problèmes importants, ni physiques, ni financiers.

A vrai dire, comme l'ont rappelé certains intervenants, le problème est plutôt psychologique, ce qui a rendu nécessaire la création, annoncée devant votre assemblée, d'un service de sûreté nucléaire qui doit apporter à l'opinion publique les garanties légitimement souhaitées par M. Pintat.

Un maillon important de la chaîne nucléaire est l'enrichissement de l'uranium. Il est indispensable — et le durcissement des conditions imposées par le vendeur américain l'a bien montré — que soit bâtie en Europe une usine de séparation isotopique. Cette décision doit être prise à très brève échéance, avant la fin de l'année en tout état de cause.

Nous espérons que la solidarité européenne, qui ne saurait être à sens unique, trouvera là une occasion éclatante de se manifester.

Le développement des surrégénérateurs accroîtra, par ailleurs, notre autonomie, en multipliant plusieurs dizaines de fois la part d'énergie extraite de l'uranium naturel.

C'est dire l'importance du succès qu'a obtenu le commissariat à l'énergie en faisant diverger « Phénix », le premier surrégénérateur à entrer en service en Europe occidentale. C'est dire aussi l'importance du projet, établi en coopération avec nos voisins allemands et italiens, d'un surrégénérateur de puissance commerciale de 1.200 mégawatts, dont la création a été expressément autorisée par votre assemblée.

Ces efforts dans le domaine du nucléaire porteront tous leurs fruits à mesure que se développeront les usages de l'électricité. C'est la raison pour laquelle nous encourageons E.D.F. à promouvoir les usages de l'électricité, en veillant à ce que cette action commerciale reste compatible avec une orientation générale visant — je crois que vous en avez compris parfaitement les raisons — à modérer autant que possible notre consommation globale d'énergie, non point pour des raisons de pénurie, mais pour des raisons d'économie.

C'est aussi la raison pour laquelle le commissariat à l'énergie atomique poursuit des recherches sur les utilisations non électriques de l'énergie nucléaire.

Je ne voudrais pas conclure cette réponse à M. Pintat sans évoquer une nouvelle fois la coopération avec nos partenaires européens et, par là, je répondrai en même temps à M. Poudonson.

J'ai cru sentir dans votre question, monsieur le sénateur, une certaine résignation à un éventuel piétinement de cette coopération. Je vous affirme qu'une telle résignation serait — je parle au conditionnel — totalement à l'opposé de nos vues.

Nous n'avons cessé, à vrai dire, de travailler pour que se bâtisse une véritable politique européenne de l'énergie, mais, pour ce faire, il faut être plusieurs, et surtout plusieurs à le vouloir. J'avais déjà eu l'occasion de le dire devant le Sénat le 5 juin, j'ai tenu à le rappeler à l'Assemblée nationale mardi dernier.

Nous l'avons fait avec vigueur pour obtenir un niveau acceptable des obligations de stockage. Nous le faisons avec persévérance pour faire reconnaître la nécessité d'une maîtrise du marché pétrolier. Nous le faisons aussi avec la conviction que cela va bien dans le sens de l'intérêt de tous afin d'obtenir une décision commune dans le domaine de l'enrichissement isotopique.

C'est pourquoi nous avons mis à la disposition de l'Europe la technique éprouvée de la diffusion gazeuse ; c'est pourquoi nous avons encouragé les efforts d'E.D.F. pour susciter l'intérêt de nombreux clients européens ; c'est pourquoi nous proposons aussi aux tenants de l'ultracentrifugation une coordination des projets qui permettrait de tirer parti de la complémentarité des deux techniques.

Ces conversations européennes sont difficiles, je vous l'accorde volontiers, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, et il ne faut pas s'en étonner car chaque pays agit en fonction de ce que certains d'entre vous ont qualifié d'égoïsme et de ce que d'autres considèrent simplement comme la défense des intérêts légitimes du pays concerné.

C'est un long travail que d'organiser les rapprochements qui permettent de concilier les intérêts de tous nos partenaires. Mais nous sommes déterminés à le poursuivre jusqu'au succès car rien, mesdames, messieurs les sénateurs, ne permet de se résigner à un échec, sans abandonner pour autant notre objectif national de bâtir une politique garante de notre indépendance à court terme et d'avoir une sécurité aussi forte que possible, c'est-à-dire garante de notre indépendance.

Monsieur Létouart, il est de fait que les événements récents du Moyen-Orient et les mesures prises par les pays producteurs de pétrole ont donné aux problèmes de l'énergie une actualité et une acuité indiscutables qui ont contribué, sans nul doute, à les rendre particulièrement sensibles à l'opinion publique.

Je me dois, cependant, de souligner dès l'abord que la question de l'approvisionnement de notre pays en énergie a été et demeure l'une des préoccupations constantes du Gouvernement.

Il l'a montré par le souci qu'il a eu — et de longue date — d'assurer à cet approvisionnement en hydrocarbures liquides et gazeux, je le rappelle, la diversification que vous souhaitez.

Il l'a montré par les efforts qu'il a entrepris — là aussi de longue date — dans le domaine de la technologie nucléaire, à tous les stades du processus qui va de la mine d'uranium à la production d'électricité en passant par la séparation isotopique et la constitution d'une assise industrielle adéquate.

Le choix de ces actions fondamentales de notre politique énergétique a été, à l'évidence, inspiré par le souci que nous avons eu de faire face aux besoins sans cesse croissants d'énergie, tant dans le domaine industriel que dans celui des besoins domestiques et tertiaires.

Vous le savez, c'est en moyenne dix ans à l'avance qu'il faut prévoir l'ajustement des bilans énergétiques. Aucune des actions que je viens de citer n'aurait été possible sans cette vision à moyen ou long terme de notre avenir énergétique.

Cette croissance future des besoins nous a conduits, vous le savez, à ne plus escompter de notre production charbonnière un apport quantitativement et qualitativement satisfaisant.

Raisonner, comme vous le faites, monsieur Létouart, sur les seuls pourcentages d'importation et d'approvisionnement national, conduit à nier une évidence, celle de la croissance des besoins que, manifestement, l'état de nos gisements ne permet pas de satisfaire, ou à limiter arbitrairement la satisfaction de ces besoins pour maintenir un pourcentage honorable d'autoapprovisionnement. Je ne crois pas, dans l'un ou l'autre de ces cas, qu'il s'agisse du fond de la pensée de M. Létouart.

Certes, les hausses importantes intervenues tout récemment sur les prix des produits pétroliers conduisent, bien évidemment, à se poser la question de savoir s'il ne conviendrait pas de réexaminer la politique suivie jusqu'à présent dans le secteur charbonnier.

Pour certains pays, comme les Etats-Unis, l'Australie ou certains pays de l'Est de l'Europe, qui ont la chance de disposer de gisements de charbon abondants et réguliers — lesquels se prêtent à une mécanisation très poussée, ce qui permet d'obtenir

des rendements élevés et donc un coût d'extraction relativement bon marché — un nouveau développement de la production charbonnière peut être envisagé, à juste titre, comme susceptible d'apporter une solution, au moins partielle, au problème de leur approvisionnement en énergie.

Mais malheureusement — je dis bien malheureusement — il n'en est pas de même en France ni, d'une façon générale, chez nos partenaires européens.

Rappelons-nous, en effet, que nos gisements sont profonds, irréguliers, pour la plupart exploités de façon intensive depuis de nombreuses décennies et donc, c'est la vérité des faits, en voie d'épuisement.

Si nous envisagions de pousser la production, il ne pourrait en résulter qu'un épuisement accéléré de nos réserves, sans pour autant apporter un appoint appréciable pour la satisfaction de nos besoins en énergie.

Pour fixer les idées, on peut dire que celui-ci ne représenterait que 1 à 2 p. 100 de ces besoins.

En supposant que nous trouvions la main-d'œuvre nécessaire, l'extraction des quelques millions de tonnes de charbon supplémentaires que nous pourrions obtenir de nos gisements, en mettant un terme à la politique actuellement suivie, aboutirait, en outre, à une augmentation importante de la subvention dont le montant prévu pour 1974 doit atteindre 2,3 milliards de francs, soit un niveau proche, je le dis en toute objectivité, de la limite du supportable pour l'économie nationale.

Je vous précise, à ce sujet, que le déficit de certaines exploitations, comme les Houillères de la Loire ou des Cévennes dépasse, pour les huit premiers mois de 1973, cent francs par tonne, charges anormales déduites, avec un prix de revient supérieur de plus du double de la recette.

Dans ces conditions, il n'apparaît pas recommandé, sur le plan économique, de vouloir à tout prix maintenir en activité de telles exploitations pour un résultat d'autant moins intéressant sur le plan de l'approvisionnement que nous sommes en mesure de nous procurer auprès de fournisseurs étrangers — Australie, Afrique du Sud, Etats-Unis ou Pologne notamment — des appoints d'approvisionnements en charbon de même nature, à des prix incomparablement moins élevés.

Par ailleurs, les charges budgétaires supplémentaires qui en résulteraient diminueraient d'autant — le Sénat avait été très sensible à cet argument en juin dernier — nos disponibilités pour la réalisation de l'important programme d'investissement engagé par le Gouvernement dans le domaine de l'énergie nucléaire, seule voie susceptible actuellement d'apporter, à long terme, une solution au problème de notre dépendance en matière d'approvisionnement.

Cette constatation ne signifie nullement que toutes nos mines soient condamnées sans distinction, tout dépend de leurs ressources et des résultats de leur exploitation.

C'est ainsi que le Gouvernement a décidé le maintien de la production de charbon dans les sièges des houillères de Lorraine dont les ressources et le rendement permettent d'autoriser la poursuite de l'exploitation en concentrant l'extraction sur les trois sièges de l'Est.

Dans le cadre de ce programme, il est actuellement procédé à l'étude des conditions dans lesquelles il pourrait être envisagé la mise en exploitation — j'insiste sur ce point — de deux nouveaux étages à Merlebach, étage 1250, et Simon Wendel, étage 1050. Ces nouveaux étages, dont on observera au passage les caractéristiques et la profondeur, permettraient d'accéder à des réserves nouvelles, supérieures à 100 millions de tonnes de charbon.

Je voudrais que vous le reconnaissiez, mesdames, messieurs, ce que nous poursuivons, ce n'est pas une politique aveugle, ce n'est pas une politique qui tend à brader une richesse nationale, ce n'est pas — je l'ai déjà dit à M. Poudonson — une politique de liquidation, c'est, bien au contraire, une politique qui s'efforce d'être consciente des réalités présentes, souvent déplorables, j'en suis bien convaincu moi-même, et surtout soucieuse de l'avenir.

Je souhaiterais maintenant, mesdames, messieurs les sénateurs, répondre plus largement, sans vouloir abuser de votre patience, aux problèmes de politique générale posés par M. Poudonson.

Vous avez, monsieur le sénateur, avec beaucoup de mesure, mis en cause les fondements de la politique énergétique du Gouvernement. Je crois vous avoir déjà assez largement répondu et vous concevrez que, selon nous, cette politique, poursuivie avec constance et parfois difficulté, ne mérite aucun de vos reproches.

Pour ce qui est de la diversification, comme vous avez pu le constater d'après les réponses que j'ai déjà apportées à certains de vos collègues, nous l'avons poursuivie depuis longtemps, non seulement entre les différentes branches, mais à l'intérieur même de chaque type d'énergie.

Vous avez mis en cause notre politique énergétique en vous demandant si nous l'avions poursuivie pour des raisons de mercantilisme et si, en quelque sorte, nous avions attendu d'être payés en pétrole pour les positions que nous avons développées au Proche-Orient.

Dois-je vous rappeler, monsieur le sénateur — ce n'est là que vérité historique et je le dis sans aucun désir d'engager une polémique — que la politique poursuivie par la France dans le Proche-Orient depuis 1967 a été inspirée par le désir de sauvegarder la paix, de maintenir des possibilités de coopération et d'équilibre entre les différents pays de cette partie du globe et non pour des raisons étroitement commerciales ? Dois-je vous redire que, si cette politique a aujourd'hui des retombées favorables pour notre économie, nul, à mon sens, n'a le droit de nous le reprocher ?

Vous avez évoqué l'attitude des autres pays européens en cette matière. Je constate que, depuis la réunion de Bruxelles, mardi dernier, les huit autres pays de l'Europe se sont trouvés solidaires pour défendre cette politique. Sur ce point aussi, est-il possible de leur faire un procès d'intention ?

M. Lecanuet réclamait à l'Assemblée nationale, mardi dernier, la manifestation d'une politique européenne solidaire ; celle-ci s'est produite mardi soir, dans un sens que vous n'attendiez sans doute pas. La refuserez-vous ? Le soutien de la recommandation des Nations Unies en vue du rétablissement de la paix au Proche-Orient peut-il être assimilé à je ne sais quel Munich ? Je vous pose la question. Je crois que la réponse doit être négative.

Ma dernière remarque, monsieur le sénateur, c'est que cette coopération entre les Européens pour développer une politique véritablement solidaire de l'énergie, nous l'avons recherchée — je viens de le rappeler en répondant aux questions de vos collègues — à tous les niveaux et depuis longtemps : à la fois sur le plan pétrolier, peu après la réunion du 22 mai, et dans le domaine nucléaire, ce qui m'a donné l'occasion de souhaiter que les autres pays, qui n'ont pas toujours manifesté le même désir que nous d'arriver à des solutions solidaires, puissent maintenant saisir la chance qui s'offre à eux.

Vous avez, monsieur le sénateur, prononcé le mot « espoir ». Sur ce plan, nous pouvons nous retrouver parfaitement : d'abord, dans ce qui sortira de la réunion des chefs d'Etats et de gouvernements qui doit se tenir dans le courant du mois de décembre à Copenhague et dont nous espérons que, notamment sur le plan de l'énergie, elle pourra déterminer les conditions d'une volonté politique d'ensemble ; ensuite, dans la réunion des ministres de l'énergie qui devrait suivre et qui devrait permettre, avant la fin de l'année, de déterminer non seulement le cadre général, mais encore le contenu concret de cette politique de coopération européenne en matière énergétique.

Je crois avoir répondu très largement à M. Durieux puisqu'il a finalement posé tous les problèmes fondamentaux. Je voudrais simplement lui rappeler que la France a longtemps été le seul pays, du moins en Europe, à affirmer qu'une politique de l'énergie fondée sur les bas prix à court terme était néfaste — vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le sénateur — et qu'il fallait lui opposer une notion de bas coût calculée sur une longue durée. Je me permets à ce sujet de vous rappeler que ceux qui critiquaient naguère notre politique pétrolière et l'effet régulateur des prix obtenu par notre maîtrise du marché nous font maintenant le reproche opposé.

Je souhaiterais enfin répondre à deux questions particulières qui ont été posées par M. Pintat à la suite de son exposé.

La première concernait — je sais qu'elle vous préoccupe tous — la distribution du fuel domestique.

Le fuel domestique, qui a représenté pour l'année 1972 environ 34 millions de tonnes dans notre pays, est, vous le savez, distribué aux consommateurs par trois canaux principaux. D'abord, la distribution directe des sociétés pétrolières et de leurs filiales représente un tonnage restreint. D'autre part, une partie de ces quantités sont mises en place par des négociants revendeurs ou des sociétés de chauffage qui ont passé des contrats d'approvisionnement avec les raffineurs ou les importateurs de produits finis. Enfin, la mise en place de certains de ces tonnages est effectuée par des négociants revendeurs dits

« libres », c'est-à-dire qui n'ont pas passé d'accords contractuels avec leurs fournisseurs et qui, assurant leurs ressources au gré de l'état du marché, ne disposent pas, dans une période de tension, de la couverture nécessaire. Sur le nombre des négociants revendeurs estimé à 15.000, le revendeurs libres ainsi définis représentent environ le tiers.

Je rappellerai que ces 15.000 entreprises — ce qui ne simplifie par la solution du problème — sont elles-mêmes de tailles très différentes, puisqu'elles s'échelonnent du petit café-épicerie ou épicerie de quartier au grossiste qui a parfois une activité s'étendant sur plusieurs régions.

Actuellement, c'est bien vrai, un problème essentiel se pose au niveau de la distribution de ce fuel, celui du ravitaillement des revendeurs qui ne disposent pas de contrat. Ces négociants éprouvent, dans une période de tension comme celle-ci, des difficultés souvent graves à honorer les demandes de leurs clients consommateurs. Le problème est encore plus crucial pour ceux — et ils sont nombreux — qui achetaient le produit à des importateurs indépendants.

Ils ont donc demandé à leurs fournisseurs une certaine garantie d'approvisionnement qui pourrait se traduire par la prise en compte des références de l'année précédente. Cette formule, qui ne s'appliquerait qu'à la période actuelle de tension sur le marché, est à l'étude au ministère du développement industriel. Elle pourrait recevoir à bref délai — je vous l'annonce, mesdames, messieurs — l'accord des fournisseurs dans un sens très proche de celui que souhaitait M. Pintat.

J'évoquerai très brièvement, monsieur le sénateur, le problème fiscal que vous-même avez évoqué, ainsi que plusieurs de vos collègues. Je prends note de vos remarques que je transmettrais à mon collègue M. le ministre de l'économie et des finances.

Vous avez enfin évoqué le problème de la couverture de nos besoins en capacité de transports maritimes. Il se pose là aussi un problème extrêmement important. Il est exact que la part de produits bruts éloignés dans notre approvisionnement a rapidement augmenté au cours des dernières années, ce qui a provoqué, entre 1967 et 1972, un quasi-doublement des distances moyennes de transport; ce sont, mesdames, messieurs, des chiffres assez redoutables, mais il faut les connaître. Ce phénomène, allié à une croissance rapide de la demande, a pris de vitesse — il faut le reconnaître — les prévisions de besoins de capacités de transport qui avaient été pourtant ambitieuses. Il n'est, pour s'en convaincre, que de rappeler que les capacités disponibles ont plus que doublé entre 1968 et 1973 et devraient plus que doubler de nouveau entre 1973 et 1977.

Il en est résulté une diminution de notre taux de couverture en capacités de transport, qui passe actuellement par un minimum — c'est parfaitement exact, mesdames, messieurs les sénateurs — de l'ordre de 50 p. 100. C'est pourquoi les compagnies pétrolières ont été invitées à intensifier leur effort d'équipement en navires. Le programme de doublement, que je vous ai rappelé, pour une période où les distances moyennes de transport n'augmenteront que faiblement devrait permettre de revenir au taux de 66 p. 100 dès l'année 1975.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs, les quelques réponses que je souhaitais apporter aux questions très pertinentes qui m'ont été posées. Si vous le voulez bien, je m'expliquerai plus longuement sur l'ensemble de ces questions le 10 décembre, lorsque je vous présenterai mes propositions budgétaires.

Cependant, dès aujourd'hui, mesdames, messieurs, en vous remerciant de votre attention, je vous salue gré d'avoir mis l'accent sur ces problèmes, à vrai dire fondamentaux pour notre avenir commun. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole?..

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

— 9 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Francis Palmero une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 191 du code électoral en ce qui concerne l'élection des conseillers généraux dans les communes comptant plusieurs cantons.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 35, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

— 10 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Roger Poudonson, Pierre Carous, Antoine Courrière, Louis Courroy, Jacques Duclos, Lucien Grand et Max Monichon, une proposition de résolution tendant à modifier l'article 11 du règlement du Sénat, relatif aux commissions d'enquête ou de contrôle.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 36, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

— 11 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Adolphe Chauvin un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, adopté par l'Assemblée nationale (n° 27, 1973-1974).

L'avis sera imprimé sous le numéro 37 et distribué.

— 12 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 14 novembre 1973, à quinze heures :

Discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 27 et 31 (1973-1974). — M. Jean Cluzel, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan; n° 33 (1973-1974), avis de la commission des affaires sociales. — M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur; n° 32 (1973-1974), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. Yves Durand, rapporteur, et n° 37 (1973-1974), avis de la commission des affaires culturelles. — M. Adolphe Chauvin, rapporteur.]

(Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.)

Personne ne demande la parole?..

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
RAOUL JOURON.*

Rectificatif

à la suite du compte rendu in extenso
des débats de la séance du mardi 13 novembre 1973.

« Dans le scrutin n° 5, du jeudi 8 novembre 1973, portant sur l'ensemble de la proposition de loi relative à la pension de retraite anticipée des anciens combattants et anciens prisonniers de guerre: le nom de M. Jacques Boyer-Andrivet, omis par suite d'une erreur matérielle, doit être rétabli dans la liste des sénateurs ayant voté « Pour ».

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 13 NOVEMBRE 1973
(Application des articles 76 et 78 du règlement.)

Situation de l'institut géographique national.

1411. — 13 novembre 1973. — **Mme Marie-Thérèse Goutmann** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** les préoccupations de l'ensemble des personnels de l'institut géographique national concernant l'avenir de ce service public. Il apparaît que les sommes inscrites au budget de 1974 de cet organisme ne permettront pas, une fois de plus, la modernisation de son imprimerie et son transfert de la rue de Grenelle à Saint-Mandé, alors que toutes les activités de l'institut reposent sur le développement et la modernisation de cette imprimerie. Par ailleurs, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre des postes d'affiliés à la loi concernant les pensions des ouvriers d'Etat (loi n° 49-1097 du 2 août 1949), ce qui entraîne des injustices et des inégalités entre les ouvriers permanents de l'institut et leurs homologues du ministère des armées ou de celui de l'équipement. En conséquence, elle lui demande ce qu'il compte faire pour inscrire au budget de 1974 les crédits nécessaires au transfert de l'imprimerie à Saint-Mandé, pour répondre aux revendications légitimes des personnels de l'institut.

Suspension de l'aide aux pays ayant réduit leurs livraisons de pétrole à la France.

1412. — 13 novembre 1973. — **M. Edouard Bonnefous** demande à **M. le Premier ministre** si la décision prise par les Etats arabes — concernant les réductions de livraisons du pétrole — ne devrait pas inciter le Gouvernement français à suspendre provisoirement, et à titre de dédommagement, les aides financières et techniques consenties à ceux des Etats qui bénéficient d'un accord de coopération aussi longtemps que ces mesures discriminatoires n'auront pas été supprimées.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 13 NOVEMBRE 1973

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Aérodrome de Toussus-le-Noble : extension.

13565. — 3 novembre 1973. — **Mme Brigitte Gros** demande à **M. le ministre des transports** : 1° quelle suite il entend donner aux 6.000 réponses négatives recueillies dans les communes intéressées par le périmètre de Toussus-le-Noble, à la suite de l'enquête d'utilité publique tendant à autoriser l'extension de l'aérodrome ; 2° s'il entend tenir compte de la décision des communes environnantes et du syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération de la ville nouvelle de Saint-Quentin-les-Yvelines, qui dans sa séance du 13 octobre a décidé d'entreprendre une grève administrative en cas de parution du décret intéressant l'extension de Toussus ; 3° s'il n'estime pas que la capacité actuelle de l'aérodrome du Bourget est suffisante pour accueillir jusqu'en 1980 le trafic de l'aviation d'affaires en région parisienne ; 4° si dans le cas où les infrastructures actuelles de l'aérodrome du Bourget se révéleraient à la longue insuffisantes, le ministère des transports ne pourrait envisager d'aménager l'aérodrome militaire d'Etampes dans l'Essonne, actuellement inutilisé, pour accueillir une partie du trafic de l'aviation d'affaires.

Yvelines : abandon d'un projet d'aérodrome.

13566. — 13 novembre 1973. — **M. Edouard Bonnefous** expose à **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** que la direction départementale de l'équipement des Yvelines a fait savoir à M. le maire de Cernay-la-Ville, par une lettre du 6 septembre 1973, que le projet d'implantation d'un aérodrome sur cette commune avait été abandonné par le secrétariat d'Etat à l'aviation civile et qu'en conséquence la direction ne s'opposerait pas à la réalisation d'un programme de construction de 157 pavillons individuels en accession à la propriété. Il lui demande s'il ne conviendrait pas, à la suite de cette décision, de modifier en conséquence le dossier de consultation de l'avant-projet du schéma départemental d'aménagement urbain (S.D.A.U.) des abords des autoroutes A 10 et A 11 qui a été adressé aux communes concernées le 26 juillet 1973, et de supprimer de ce document toute référence au projet d'aérodrome.

Maison d'arrêt de Bois-d'Arcy.

13567. — 13 novembre 1973. — **Mme Brigitte Gros** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur le choix du terrain d'implantation de la future maison d'arrêt qui doit être réalisée à Bois-d'Arcy dans les Yvelines. Les élus de cette commune et la population sont opposés au terrain choisi par lui, et situé dans l'agglomération à proximité d'une école et d'un terrain de sports, et qui comprend 14 hectares d'espaces verts. C'est pourquoi elle lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de bien vouloir accepter de retarder de quelques semaines le début des travaux et de faire procéder par ses services à l'étude du deuxième terrain proposé par le conseil municipal de Bois-d'Arcy. Ce terrain d'une dimension de 25 hectares, situé sur le périmètre de cette commune, offre de nombreux avantages sur le plan technique. Elle espère que par respect pour les élus de la population de Bois-d'Arcy, il acceptera de prendre en considération cette requête (n° 79).

Recyclage des professeurs : autorisations d'absence.

13568. — 13 novembre 1973. — **M. Georges Cogniot** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur l'émotion qui s'est emparée du corps enseignant et des parents d'élèves à la nouvelle que les autorités hiérarchiques de l'éducation nationale refusent les autorisations d'absence à des professeurs désireux de participer à des stages de recyclage. En effet des maîtres de langue allemande ayant obtenu de l'office franco-allemand une bourse couvrant la totalité des frais de recyclage pour une durée de quinze jours ont été privés de la possibilité de profiter de cette opportunité de mise à jour de leurs connaissances. Il lui demande comment cette attitude de l'autorité universitaire s'accorde avec les discours officiels sur le renouveau pédagogique et avec les invitations au recyclage prodiguées aux enseignants.

Formation professionnelle continue : utilisation des fonds versés au Trésor.

13569. — 13 novembre 1973. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur l'application de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 concernant l'organisation de la formation professionnelle continue qui institue une taxe de formation

professionnelle continue (0,8 p. 100 de la masse salariale en 1972 et 1973) pour les entreprises de plus de dix salariés. Les fonds correspondants devant être versés au Trésor si l'entreprise ne peut justifier de leur utilisation pour des actions de formation continue, il lui demande : 1° quel est le montant de ces fonds versés au Trésor au titre de l'année 1972, pour la France, pour la région Nord-Pas-de-Calais et pour le département du Pas-de-Calais ; 2° s'il ne serait pas normal d'utiliser néanmoins ces fonds, versés par les entreprises au Trésor, pour la formation des salariés et leur promotion sociale, le Trésor reversant, suivant des modalités à déterminer, ces fonds à des organismes paritaires ou publics habilités et contrôlés par les ministères compétents à travers le comité interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale ?

Pensions de réversion : liquidation.

13570. — 13 novembre 1973. — **M. Jean Auburtin** signale à **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** que certaines caisses d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés non agricoles se refusent, faute d'avoir reçu les instructions complémentaires indispensables, d'appliquer le décret n° 73-733 du 23 juillet 1973 abaissant à cinquante-cinq ans l'âge minimum d'attribution des pensions de réversion et lui demande si les instructions nécessaires seront bientôt transmises aux organismes chargés de la liquidation desdites pensions.

Veuves de travailleurs non salariés : assurance maladie.

13571. — 13 novembre 1973. — **M. Jean Auburtin** se référant à la réponse à la question écrite n° 26926 de **M. Barberot**, député (*Journal officiel*, Assemblée nationale du 7 décembre 1972, p. 5966) demande à **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** quelles mesures ont été proposées pour assurer — par une autre procédure que celle de l'assurance volontaire — le bénéfice des prestations d'assurances maladie aux veuves des travailleurs non salariés pendant le délai nécessaire à la liquidation de leur pension de réversion.

Métropole d'équilibre : définition.

13572. — 13 novembre 1973. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme**, quelle est exactement la définition de la notion de métropole d'équilibre avec références aux textes légaux ou réglementaires et les avantages et possibilités qui s'attachent à sa matérialisation.

Travail des aveugles.

13573. — 13 novembre 1973. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population** quelles mesures il pourrait prendre, notamment par l'intermédiaire de l'Agence nationale de l'emploi, pour donner du travail aux aveugles.

Olive de table : marché.

13574. — 13 novembre 1973. — **M. Francis Palmero** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et du développement rural** sur la situation difficile des producteurs d'olives de table du fait de l'importation d'olives des pays étrangers, qui perturbe notamment le marché de l'olive noire de Nice, contrecarrant non seulement les aides accordées par l'Etat mais aussi l'effort important apporté par le conseil général, à la culture de l'olivier et aux investissements nécessaires au stockage, au conditionnement et à la commercialisation des olives de table, 5.000 producteurs. Il lui demande s'il ne conviendrait pas d'envisager : soit le soutien du F. O. R. M. A pour équilibrer les prix de revient français et italien franco-frontière ; soit, comme pour les céréales, un montant compensatoire frappant les importations étrangères.

Personnel des préfectures et des services extérieurs de l'Etat : budgétisation.

13575. — 13 novembre 1973. — **M. Francis Palmero** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** que lors de son congrès de 1972, l'assemblée des présidents des conseils généraux a émis le vœu que : le Gouvernement procède rapidement à l'adaptation des effectifs aux besoins réels des préfectures et des services extérieurs de l'Etat ; les créations d'emplois nécessaires soient effectuées au plus tôt sur les budgets des ministres intéressés, permettant notamment la prise en charge des agents départementaux affectés à des tâches d'Etat tout en réservant un droit d'option aux intéressés. A la suite de l'audience accordée le 23 février 1973 aux organisations syndicales, il a lui-même reconnu que la situation existante présente de multiples inconvénients et qu'il y avait lieu de lui porter remède par une adaptation des effectifs budgétaires du cadre national aux missions dévolues aux préfectures et sous-préfectures, opération devant permettre par le biais de concours spéciaux de niveau C, de normaliser enfin la présence en préfectures et sous-préfectures des agents payés sur les budgets des départements. Il lui demande quelle suite pratique il entend donner à ses intentions.

Annulation du droit de chasse : remboursement du permis et de l'assurance.

13576. — 13 novembre 1973. — **M. Roger Poudonson** expose à **M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement** qu'en vertu de l'arrêté ministériel du 23 juillet, publié au *Journal officiel*, lois et décrets du 29, arrêté concernant la création de soixante-dix-huit réserves de chasse sur le domaine maritime, un certain nombre de chasseurs ont été mis dans l'impossibilité d'exercer effectivement leur droit de chasse. Il lui expose en particulier, pour ce qui touche à une zone d'interdiction de chasse, intéressant les chasseurs d'Étaples (Pas-de-Calais) et des localités voisines, que ceux-ci n'ont pu obtenir l'annulation de leur permis de chasse et par conséquent, le remboursement de la taxe versée. Il lui demande si toutes instructions utiles ne pourraient être données afin que la privation du droit de chasse ainsi réalisée et qui frappe souvent des citoyens de condition modeste, puisse être assortie, ce qui semblerait tout à fait justifié, du remboursement de la taxe et qu'en outre, des instructions puissent être adressées aux compagnies d'assurances, afin également que les sommes versées au titre d'assurance puissent être remboursées, étant donné l'impossibilité dans laquelle les intéressés ont été placés, par suite d'une décision ministérielle.

Etudiants en médecine : poursuite des études.

13577. — 13 novembre 1973. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les protestations légitimes des parents des étudiants de première année de médecine des unités d'enseignement et de recherche de Toulouse qui n'acceptent pas la décision intervenue qui fait que 158 étudiants ayant obtenu la moyenne à leur examen de premier cycle d'études médicales 1 ne peuvent passer en deuxième année. Ils considèrent, par ailleurs, que les raisons invoquées sont contraires à la législation française, un examen ne comportant pas notamment de *numerus clausus*. Cette situation est d'autant plus anormale que la France manque de médecins. Elle occupe, en effet, le dix-septième rang mondial pour le nombre de médecins par habitants, alors que les conditions actuelles permettraient d'en former chaque année davantage en utilisant les hôpitaux périphériques au mieux de leur capacité. Les hôpitaux de Tarbes et Carcassonne peuvent former des étudiants en médecine si les crédits nécessaires sont débloqués. Considérant cette situation intolérable et inacceptable, il lui demande quelles mesures immédiates il compte prendre pour permettre aux 158 étudiants ayant satisfait aux examens de poursuivre leurs études en deuxième année.

Prestations sociales : assiette des cotisations.

13578. — 13 novembre 1973. — **M. André Fosset** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** qu'en vertu du décret du 30 décembre 1971, les allocations complémentaires aux indemnités journalières versées en cas d'incapacité temporaire sont incluses dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale de tous les risques, et ceci, aussi bien si les allocations sont servies directement par l'employeur que si elles le sont, pour son compte, par

l'intermédiaire d'un tiers assureur. Il lui demande s'il n'estime pas anormal que ces allocations complémentaires soient incluses dans l'assiette des cotisations de tous les risques, à savoir: assurance maladie-maternité, invalidité, décès, assurance vieillesse, allocations familiales, accidents du travail, alors que ce dernier risque ne peut se produire en arrêt maladie, et souhaitable, dès lors, d'apporter un correctif à la réglementation en vigueur.

Retraités de l'Office chérifien des phosphates: double imposition.

13579. — 13 novembre 1973. — M. Antoine Courrière a l'honneur de demander à M. le ministre de l'économie et des finances si les retraités de l'Office chérifien des phosphates ont la possibilité de se faire rembourser par les services du Trésor le montant des sommes payées comme double imposition. Ce remboursement aurait été effectué dans divers départements, ce qui crée une distorsion entre les divers retraités de l'Office chérifien des phosphates.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai réglementaire.

PREMIER MINISTRE

N°s 9996 Marcel Martin; 11527 Jean Francou; 11972 Pierre Schiélé; 12004 Edmond Barrachin; 12316 Jean Colin; 12342 André Diligent; 12388 Henri Caillavet; 12482 André Diligent; 12522 Francis Palmero; 12633 Michel Darras; 12652 Roger Poudonson; 12748 André Méric; 12959 André Aubry; 13024 Roger Poudonson; 13332 Roger Poudonson.

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE (JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS)

N°s 10601 Jean Legaret; 12437 Jean Francou; 12449 Guy Schmaus; 12515 Guy Schmaus.

AFFAIRES CULTURELLES

N°s 10092 Marie-Thérèse Goutmann; 10435 Georges Cogniot; 11024 Michel Kauffmann; 12494 Pierre Giraud; 13046 Michel Miroudot; 13059 Jean-François Pintat.

AFFAIRES ETRANGERES

N°s 12863 Francis Palmero; 12891 Francis Palmero; 13168 Francis Palmero; 13173 Francis Palmero.

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

N°s 11525 Octave Bajeux; 11569 Jacques Eberhard; 11946 Pierre-Christian Taittinger; 11964 Jacques Pelletier; 12529 Geoffroy de Montalembert; 12923 Marcel Souquet; 13001 Marcel Gargar; 13034 Ladislav du Luart; 13090 Louis Martin; 13167 Francis Palmero; 13255 Jean-Pierre Blanchet; 13346 Henri Fréville; 13361 Jean Cluzel.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, EQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME

N°s 9670 Pierre-Christian Taittinger; 10939 Pierre Giraud; 13066 Michel Sordel; 13206 Hector Viron; 13320 Marcel Gargar; 13321 Marcel Gargar; 13325 Jean Colin; 13341 Jean Francou; 13353 Jean Colin.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

N°s 12675 Michel Darras; 12804 René Touzet; 12842 Pierre Giraud; 13054 Raoul Vadepied; 13120 Roger Poudonson; 13252 Marcel Darou; 13287 Marcel Souquet; 13312 Pierre Giraud; 13337 Marcel Lambert; 13344 Georges Cogniot; 13354 Roger Poudonson.

ARMEES

N°s 13298 Francis Palmero; 13324 Jacques Duclos.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

N°s 11390 André Méric; 13329 Francis Palmero.

ECONOMIE ET FINANCES

N°s 10978 Henri Caillavet; 11011 Henri Caillavet; 11074 Pierre-Christian Taittinger; 11155 Fernand Lefort; 11221 Léopold Heder; 11692 Jean Cluzel; 11902 André Mignot; 11987 Marcel Brégégère; 11988 Robert Liot; 12005 Edgar Tailhades; 12006 Francis Palmero; 12140 André Méric; 12208 Michel Sordel; 12346 Raoul Vadepied; 12562 Robert Liot; 12577 Modeste Legouez; 12764 Francis Palmero; 12814 Robert Liot; 12844 Pierre Giraud; 12871 Auguste Amic; 12904 Robert Liot; 12953 Pierre Labonde; 12963 Pierre Maille; 12992 Yvon Coudé du Foresto; 13015 Lucien de Montigny; 13080 Maurice Bokanowski; 13133 Yves Durand; 13205 Henri Caillavet; 13213 Jacques Pelletier; 13224 Pierre Giraud; 13296 Francis Palmero; 13307 Pierre Schiélé; 13317 Jacques Ménard; 13323 Jacques Duclos; 13348 Emile Durieux; 13355 Jean Cluzel.

EDUCATION NATIONALE

N°s 8219 Georges Cogniot; 12401 Félix Ciccolini; 12505 Georges Cogniot; 12519 André Barroux; 12654 Emile Durieux; 12661 Roger Poudonson; 12666 Catherine Lagatu; 12724 Georges Cogniot; 12932 Auguste Pinton; 12985 Jean Colin; 13053 Jean Legaret; 13083 Catherine Lagatu; 13146 Louis Namy; 13251 Jean Collet; 13272 Georges Cogniot; 13302 Catherine Lagatu; 13308 Pierre Schiélé; 13352 Claude Mont.

FONCTION PUBLIQUE

N° 13071 Yves Estève.

INFORMATION

N°s 13304 Catherine Lagatu; 13309 Catherine Lagatu; 13322 Jacques Duclos.

INTERIEUR

N°s 11851 Pierre Giraud; 11899 André Mignot; 12123 Pierre Giraud; 12373 Henri Caillavet; 12376 André Fosset; 12593 Henri Caillavet; 12808 Jean Cluzel; 12860 Pierre Giraud; 12982 Henri Terré; 13249 Marcel Souquet; 13316 André Armengaud; 13318 Marcel Gargar; 13347 Paul Caron.

JUSTICE

N° 13290 Henri Caillavet.

PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

N°s 11001 Ladislav du Luart; 11926 André Diligent; 12829 Jean Cluzel; 13039 Joseph Raybaud; 13093 Jean Cluzel; 13135 Marie-Thérèse Goutmann; 13228 Hector Viron; 13244 Marcel Souquet; 13330 Francis Palmero.

SANTE PUBLIQUE ET SECURITE SOCIALE

N°s 11576 Marcel Martin; 11693 Louis de la Forest; 11882 Catherine Lagatu; 12100 Jean Cluzel; 12292 Joseph Raybaud; 12418 Jean Cluzel; 12491 Jean Cluzel; 12566 Jean Cluzel; 12679 Marcel Guislain; 12911 Jean Sauvage; 12914 Joseph Raybaud; 12921 Francis Palmero; 12998 Paul Guillard; 12999 Pierre Schiélé; 13002 Marcel Gargar; 13097 Bernard Lemarié; 13110 Guy Schmaus; 13117 Charles Bosson; 13172 Marcel Martin; 13179 Guy Schmaus; 13180 Guy Schmaus; 13191 Jacques Duclos; 13195 Jean Mézard; 13215 Jacques Eberhard; 13235 André Aubry; 13245 Marcel Souquet; 13253 Marcel Mathy; 13288 Henri Caillavet; 13289 Henri Caillavet; 13291 Jean Mézard; 13305 Marcel Souquet; 13313 Pierre Giraud; 13335 Marcel Cavaillé; 13339 Jean Cluzel; 13356 Jean Cluzel; 13359 Jean Cluzel; 13360 Jean Cluzel.

TRANSPORTS

N° 13210 Jean Colin.

TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION

N° 13197 André Aubry.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, EQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME

*Domaine d'application
de la circulaire relative aux espaces verts.*

13334. — M. Jean Bénard Mousseaux demande à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, si la circulaire du 8 février 1973 (*Journal officiel* du 22 février 1973) relative aux espaces verts concerne les lotissements ruraux, notamment dans l'interprétation du chapitre I^{er} (§ 4, b) en rappel de l'article 14 du décret du 30 novembre 1961. Dans l'affirmative, un propriétaire dont le terrain est situé sur une commune rurale où le plan d'urbanisme prévoit à cette zone des emplacements de dimensions 30 m × 100 m se verrait contraint à réserver un espace vert et à créer une association syndicale des lotis au-delà de trois emplacements. Il lui demande de bien vouloir préciser le seuil d'interprétation de ce texte, notamment par la densité des lots envisagés. (*Question du 7 septembre 1973.*)

Réponse. — Pour traduire la volonté du Gouvernement de voir les espaces verts figurer désormais parmi les équipements structurants d'intérêt public, la circulaire du 8 février 1973 a défini les divers moyens de mettre en œuvre une politique efficace en ce domaine. Au nombre de ces moyens on trouve notamment les règles d'urbanisme et la circulaire précitée rappelle en son chapitre I^{er} (§ 4, b) que la création d'espaces verts peut être imposée à l'occasion de la délivrance du permis de construire ou de l'autorisation de lotissement, que le territoire intéressé soit ou non couvert par un plan d'urbanisme ou un plan d'occupation des sols. En l'absence de ce document d'urbanisme comportant des dispositions applicables en matière d'espaces verts, la création de tels espaces verts peut être exigée en application des articles 7 et 14 du décret du 30 novembre 1961 portant règlement national d'urbanisme et, en ce qui concerne plus spécialement les lotissements, en application de l'article 5 du décret n° 58-1466 du 31 décembre 1958. Pour ce qui est des lotissements, qui motivent la question posée par l'honorable parlementaire, la circulaire du 8 février 1973 prescrit la réalisation d'un espace planté commun de 1.000 mètres carrés d'un seul tenant dans les lotissements importants (d'une superficie supérieure à 1 hectare). Mais, comme l'indique le titre du chapitre I^{er} § 4, b) de la circulaire « Création d'espaces verts urbains », ces prescriptions s'imposent principalement dans les zones à forte concentration urbaine où les espaces verts font le plus défaut. Dans les communes rurales la création d'espaces verts peut, compte tenu de l'environnement et de la superficie des lots, ne pas être imposée.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 13453 posée le 11 octobre 1973 par M. Abel Gauthier.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

Mines de potasse d'Alsace (conditions de travail).

13229. — M. Hector Viron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail aux mines domaniales de potasse d'Alsace (M.D.P.A.) : 1° les mines de potasse d'Alsace sont les plus chaudes d'Europe (40° de température sèche et jusqu'à 33° de température résultante). La mécanisation poussée de leur exploitation multiplie les dégagements de poussière de sel et de fumées nocives ; 2° le rendement fond est passé de 8 à 15 tonnes par homme et par poste entre 1961 et 1973, résultant des efforts des mineurs et d'une exploitation accentuée ; 3° la durée du poste au fond est aujourd'hui supérieure à ce qu'elle était en 1936 (sept heures et quart contre six heures) ; 4° le temps de présence sur les chantiers a été allongé ; 5° le personnel a diminué de moitié depuis 1946, la moyenne d'âge au fond est de 45 ans, suite au refus pendant de longues années d'une embauche correspondant au développement des techniques ; 6° les heures supplémentaires, en particulier, les samedi et dimanche, sont en augmentation ; 7° les postes à horaire décalé et les postes de nuit se multiplient et un plus grand nombre de chantiers marchent en continu. Tous ces facteurs se traduisent par une aggravation des conditions de travail. En conséquence,

il lui demande les mesures qu'il compte préconiser pour que de véritables discussions s'engagent entre la direction des M.D.P.A. et les organisations syndicales afin que soient examinées et prises en considération les propositions faites par les syndicats, notamment la C.G.T., pour améliorer les conditions de travail des mineurs. (*Question du 3 août 1973 transmise à M. le ministre du développement industriel.*)

Réponse. — Les mesures propres à améliorer les conditions de travail dans les mines de potasse d'Alsace ont fait dans le passé et continuent de faire l'objet de nombreuses réunions à divers niveaux entre les organisations syndicales du personnel et la direction de l'entreprise. Le service local des mines, qui les suit attentivement dans le cadre de ses attributions, considère que ces discussions sont conduites de part et d'autre avec tout le sérieux désirable et avec la ferme volonté d'aboutir à des résultats concrets. Certaines des mesures mentionnées ci-après à propos des différents points de la question de l'honorable parlementaire sont d'ailleurs issues, pour une large part, de ces discussions. 1° Chantiers chauds, dégagement de poussières et de fumées : l'existence de chantiers chauds est une caractéristique des exploitations souterraines de potasse en Alsace. Depuis de nombreuses années diverses mesures avaient été prises pour y apporter des solutions aussi satisfaisantes que possible au problème posé par l'emploi des travailleurs dans de tels chantiers ; mais ce problème demeurait préoccupant en raison des risques d'aggravation consécutifs à l'approfondissement et à l'éloignement progressifs des chantiers. A partir de 1966, l'attention des médecins avait d'ailleurs été attirée par une forme particulière de malaises, dits « crampes de chaleur », depuis reconnues comme maladie professionnelle (décret n° 72-1010 du 2 novembre 1972), dont les manifestations paraissent devenir plus fréquentes. Sous l'égide du service local des mines, une commission d'étude du travail dans les chantiers chauds fut constituée au sein de l'entreprise avec la participation de représentants du personnel. Dès la conclusion des travaux de cette commission, la direction des mines de potasse d'Alsace prit, le 4 mars 1969, une consigne particulière, dans le cadre des dispositions de l'article 150 du règlement général d'exploitation (décret du 27 janvier 1959) ; cette consigne fixe un barème de réduction de la durée effective du travail dans les chantiers souterrains dont la température résultante excède 28 °C. Parallèlement, l'entreprise n'a pas cessé de renforcer les moyens d'aération du fond. En moins de dix ans, la puissance installée du système de ventilation a presque doublé et le débit d'air au fond, en mètres cubes/seconde par 1.000 tonnes extraites, s'en est trouvé augmenté de 30 p. 100 depuis 1968. Aussi peut-on constater maintenant que les températures relevées dans la très grande majorité des chantiers souterrains des mines de potasse d'Alsace se maintiennent dans des limites raisonnables. La consigne particulière du 4 mars 1969 ci-dessus évoquée n'a plus actuellement lieu d'être appliquée dans aucun chantier d'exploitation (taille) dont les trois quarts ont d'ailleurs une température résultante inférieure à 27 °C ; même dans les chantiers de traçage, qui sont les plus difficiles, les cas d'application de cette consigne sont de plus en plus rares : leur nombre a diminué des deux tiers entre 1970 et 1972 et les indications relatives à l'année 1973 laissent espérer que cette diminution continue à s'accroître. Enfin les constatations de crampes de chaleur ont beaucoup diminué (54 en 1970, 69 en 1971, 22 en 1972, 1 durant les quatre premiers mois de 1973). Quant au problème des dégagements de poussières dans les chantiers du fond, il est certes particulièrement important en raison de l'option prise en faveur du développement de l'exploitation par havage intégral par préférence à la méthode des chambres et piliers. L'exploitant, qui en est très conscient, a inscrit en priorité l'étude de ce problème. Une équipe technique a été formée à cet effet sous la direction d'un ingénieur particulièrement qualifié, dans le dessein de dégager des solutions nouvelles plus efficaces. Pour ce qui concerne les émissions de fumées nocives dans les chantiers du fond, il convient de rappeler qu'une commission de travail à laquelle participent les délégués mineurs a été créée en 1972 pour l'examen des problèmes liés au fonctionnement d'engins Diesel dans ces chantiers. Actuellement, les travaux de cette commission, et notamment les résultats des mesures de gaz toxiques (oxydes de carbone et d'azote) n'inspirent pas d'inquiétude ; la décision ayant été prise de ne pas étendre l'utilisation des engins Diesel, le problème devrait d'ailleurs se poser à l'avenir en termes moins pressants. 2° Accroissement du rendement au fond. La participation du personnel à l'augmentation du rendement ne saurait être niée, mais il convient de souligner aussi que ce résultat est dû, pour une large part sinon même l'essentiel, au développement de la mécanisation qui a elle-même conduit à demander aux travailleurs un effort physique moins grand dans de nombreuses opérations telles que le forage, le débitage des blocs, le chargement des produits, le déplacement des piles, l'approvisionnement du matériel, etc. 3° et 4° Durée du poste au fond, temps de présence sur les chantiers : pour qu'elles soient significatives, les comparaisons qu'on peut être tenté de faire entre 1973 et 1936 sur ces deux points doivent tenir compte, entre autres éléments, des importantes modifications apportées aux techniques minières ainsi que de la diminution du nombre de jours ouvrés,

elle-même conséquence de l'amélioration du régime des congés payés et de l'octroi de jours de repos indemnisés. Ces deux dernières séries de mesures conduisent à considérer non plus des durées quotidiennes mais des nombres annuels d'heures de travail, qui sont incontestablement en très notable diminution dans la période en cause. Quant à l'évolution des techniques, elle s'est manifestée notamment par le développement des moyens de transport souterrains mis à la disposition du personnel, qui ont la faveur des intéressés car ils réduisent considérablement les pénibles cheminements à pied ; si dans certains cas la durée de présence au chantier s'en est trouvée augmentée, ce n'est finalement pas au prix d'un effort supplémentaire demandé au personnel. 5° Moyenne d'âge du personnel au fond : cette moyenne d'âge s'établit pour le personnel ouvrier à 42 ans 10 mois. L'entreprise tend d'ailleurs à abaisser cette moyenne d'âge par diverses mesures comprenant notamment une certaine reprise de l'embauchage de jeunes ouvriers. 6° Heures supplémentaires : avec la mise en service de nouvelles installations, notamment au jour, le recours aux heures supplémentaires devrait nettement diminuer. L'entreprise souhaite d'ailleurs agir dans ce sens, bien qu'elle n'ait jamais rencontré beaucoup de difficultés pour trouver des personnels volontaires pour effectuer des heures supplémentaires, en particulier le samedi ou le dimanche. 7° Postes décalés et postes de nuit : la compétitivité de l'entreprise, gage de sa survie, est liée à la meilleure utilisation possible des matériels d'exploitation de plus en plus puissants et coûteux mis en service au fond ; la conséquence en est une augmentation inéluctable du nombre des postes à horaire décalé et des postes de nuit. Mais l'entreprise, qui a déjà montré qu'elle n'était pas indifférente au regard des diverses contraintes ainsi imposées aux agents, s'emploie à leur apporter des compensations appropriées, dans le cadre des mesures salariales d'ensemble dont la définition donne lieu périodiquement à des conversations avec les représentants du personnel.

Collectivités locales : récupération de la T. V. A. sur travaux.

13414. — **M. Pierre Schiélé** expose à **M. le ministre du développement industriel et scientifique** que, pour la réalisation de certains de leurs équipements, les collectivités locales sont amenées à prendre en charge, à titre connexe, des travaux de déplacement ou de transformation sur des lignes ou ouvrages faisant partie de la concession du réseau d'alimentation générale en énergie électrique. Le service fiscal de la direction des services financiers et juridiques d'Electricité de France estime que les travaux en question n'entrent pas dans le champ d'application du décret n° 68-876 du 7 octobre 1968 qui prévoit la déduction de la taxe sur la valeur ajoutée qui a grevé les travaux en question et sa restitution à la collectivité locale. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser : 1° si l'interprétation d'Electricité de France est conforme à l'esprit du texte ; 2° dans l'affirmative, s'il n'entend pas proposer de compléter les instructions interministérielles en date du 25 février 1970 en ce sens que le montant de la T. V. A. récupéré par Electricité de France au titre de travaux exécutés, en raison de contingences locales, sur les réseaux concédés au service national, soit restitué à la collectivité maître d'œuvre. (*Question du 28 septembre 1973.*)

Réponse. — Le décret n° 68-876 du 7 octobre 1968 a ouvert un droit à déduction pour les entreprises assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée qui utilisent des biens constituant des immobilisations dont elles ne sont pas propriétaires. En matière d'électrification, ce décret permet à Electricité de France de récupérer la T. V. A. afférente aux investissements réalisés par les collectivités locales sur les réseaux faisant partie des concessions publiques de distribution d'énergie électrique accordées par elles au Service national. La circulaire interministérielle du 25 février 1970 a fixé, en la matière, les conditions d'application dudit décret en précisant que le Service national était tenu à reverser aux collectivités intéressées le montant de la T. V. A. ayant grevé lesdits investissements. Dans le cas visé par l'honorable parlementaire, il s'agit de travaux réalisés à la demande d'une collectivité locale, non sur un réseau concédé par celle-ci mais sur le réseau d'alimentation générale en énergie électrique. Ce réseau fait l'objet d'une concession accordée par l'Etat au Service national, ce qui exclut toute application du décret n° 68-876 du 7 octobre 1968. Il n'est donc pas possible d'envisager une modification de la circulaire ministérielle susvisée qui ne fait que préciser, en matière d'électrification, les conditions de mise en vigueur dudit décret.

ECONOMIE ET FINANCES

Politique commerciale (textile).

10036. — **M. Marcel Martin** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le fait que dans le cadre de la politique commerciale de soutien aux pays en voie de développement, menée par la Communauté économique européenne, la France

s'est engagée à diminuer ou annuler les droits de douane sur les importations de produits industriels en provenance de ces pays. Il souligne que ces mesures ne sont pas sans inquiéter les industriels français, et notamment les organisations d'employeurs et de salariés de l'industrie textile, qui ont à craindre de graves répercussions au niveau de l'activité de leurs entreprises et de l'emploi de la main-d'œuvre. Il lui demande comment il entend compenser le déséquilibre qu'apportent ces offres de franchises tarifaires pour les produits textiles entre les pays de la Communauté européenne et les autres pays industrialisés qui, comme les Etats-Unis, mettent ces produits en exception. (*Question du 14 décembre 1970.*)

Réponse. — Les préférences tarifaires que la Communauté économique européenne accorde aux importations de produits textiles originaires des pays en voie de développement dans le cadre du système généralisé de préférences mis en application le 1^{er} juillet 1971 sont limitées à des quantités fixées à l'avance. Au surplus, en ce qui concerne les textiles de coton et produits assimilés, ces préférences sont réservées aux pays qui sont membres de l'accord à long terme sur les textiles de coton et à quelques pays qui, sans être signataires de cet accord, ont pris, vis-à-vis de la Communauté économique européenne des engagements visant à assurer la discipline des marchés de même nature. L'expérience acquise prouve que le système des contingents tarifaires constitue généralement une mesure de protection efficace face à une progression excessive des importations et devrait donc permettre d'éviter, dans l'avenir, le risque de désorganisation des marchés. Les inquiétudes manifestées, au départ, par l'industrie textile européenne sont donc maintenant apaisées.

Baux ruraux : date d'entrée en vigueur.

13250. — **M. André Morice** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'il est fréquent, en pratique, que les baux ruraux prévoient une date d'entrée en jouissance antérieure à la date de l'acte et correspondant généralement au début de l'année culturale. Dans ces conditions, il lui demande si un bail rural à long terme soumis aux dispositions des articles 870-24 à 870-29 du code rural est susceptible de bénéficier de l'exonération prévue par l'article 793-2-3° du code général des impôts, même si l'acte prévoit une entrée en jouissance fixée à une date antérieure. (*Question du 6 août 1973.*)

Réponse. — La clause d'un bail à long terme prévoyant une entrée en jouissance antérieure à la date de l'acte n'est pas de nature à mettre obstacle à l'application de l'exonération de droits de mutation à titre gratuit édictée par l'article 793-2-3° du code général des impôts en faveur des biens ruraux qui en font l'objet. Mais, bien entendu, cette exonération ne peut profiter qu'à la première mutation à titre gratuit qui intervient postérieurement à la date de l'acte constatant la conclusion du bail et à l'établissement de l'état des lieux exigé par l'article 870-24 du code rural.

Charge financière de la politique foncière des communes.

13350. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** de lui indiquer les raisons qui pourraient empêcher les collectivités locales, plus particulièrement les communes, d'emprunter à long terme et à faible taux d'intérêt afin de leur permettre de constituer des « réserves foncières ». Il lui rappelle en effet que, présentement, lesdites collectivités locales n'ont accès au marché financier que dans des conditions onéreuses et n'obtiennent que des prêts de courte durée qui autorisent seulement des cessions immédiates de terrains lotis. Il lui demande également s'il ne serait pas possible de modifier la réglementation actuellement en vigueur qui grève lourdement les budgets locaux et interdit aux collectivités locales d'organiser et de maîtriser leur croissance dans le domaine foncier et immobilier. (*Question du 12 septembre 1973.*)

Réponse. — Le principe de l'octroi de prêts à long terme aux collectivités locales en vue du financement de réserves foncières a été décidé le 3 décembre 1970. En application de ce principe, les collectivités locales peuvent bénéficier, depuis 1971, de prêts auprès de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, pour le financement de leurs réserves foncières. Ces prêts sont actuellement consentis au taux de 7 p. 100 pour une durée maximale de seize ans, soit à des conditions privilégiées nettement plus favorables que celles du marché financier. Ils sont attribués pour financer des opérations de réserves foncières à long terme dans des secteurs dont l'urbanisation et la restructuration est prévue à une échéance lointaine.

*Restrictions de crédit :
ajournement de travaux de collectivités locales.*

13373. — M. Jules Pinsard fait savoir à M. le ministre de l'économie et des finances qu'une demande de prêt pour financement de travaux d'extension et de renforcement du réseau des eaux présentée par un syndicat intercommunal, en instance de réalisation dans une caisse régionale de crédit agricole mutuel, a été ajournée en raison des nouvelles mesures de restriction de crédit. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de prendre des dispositions en faveur des collectivités qui, bien souvent, ont commencé les travaux envisagés et se trouvent ainsi dans une situation difficile en raison de leurs engagements. (*Question du 18 septembre 1973.*)

Réponse. — Les conditions de réalisation des emprunts des communes et des départements, autres que ceux contractés auprès des caisses publiques, ont été sensiblement modifiées par le décret n° 72-229 du 24 mars 1972 et les arrêtés du même jour relatifs aux conditions de réalisation des emprunts communaux et départementaux. En application de ces textes, les délibérations des conseils municipaux et des conseils généraux décidant la réalisation d'emprunts sont exécutoires de plein droit sous réserve que le budget ne soit pas soumis à approbation. Seuls les emprunts par voie de souscription publique et les emprunts à l'étranger demeurent soumis à autorisation. Il en résulte que les collectivités locales peuvent librement contracter des emprunts auprès du secteur bancaire à la seule condition que le taux d'intérêt de ces emprunts ne dépasse pas un taux plafond fixé au début de chaque mois par un arrêté publié au *Journal officiel*. D'autre part, les mesures qui ont été prises dans le domaine du crédit afin de freiner la croissance de la masse monétaire ne s'opposent nullement à ce que de nouveaux crédits soient accordés à cette catégorie particulière d'emprunteurs que sont les collectivités locales. Les pou-

voirs publics ont même adopté certaines dispositions pour alléger, là où elle paraissait excessive, la charge supportée par ceux des établissements qui jouent le rôle le plus important dans le domaine des prêts aux collectivités. En tout état de cause, les collectivités locales peuvent également continuer à recourir, pour des montants importants, à d'autres sources de financement et notamment aux prêts de la caisse des dépôts et de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.

SANTE PUBLIQUE ET SECURITE SOCIALE

M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 13454 posée le 11 octobre 1973 par M. André Méric.

Erratum

*à la suite du compte rendu intégral des débats
de la séance du 8 novembre 1973.*

(*Journal officiel* du 9 novembre 1973, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 1604, 2^e colonne, au lieu de : « 13552. — 8 novembre 1973. — Mme Marie-Thérèse Goutmann expose à M. le ministre de l'éducation nationale... », lire : « 13551. — 8 novembre 1973. — Mme Marie-Thérèse Goutmann expose à M. le ministre de l'éducation nationale... ».